

LIMOURS

PETITE VILLE DE L'ISLE DE FRANCE,

DIOCÈSE, GÉNÉRALITÉ ET ÉLECTION DE PARIS ⁽¹⁾

M.DCC.LXXVIII

(1) Bibliothèque nationale. Manuscrit 14.441. - Papier, 51 feuillets.

A Son Altesse Madame la comtesse de Brionne et de Limours.

Madame,

Un zèle patriotique m'a induit à faire ce petit ouvrage que j'ai l'honneur de vous présenter. J'aurais souhaité que mes talents eussent répondu à mon zèle, mais je me flatte que Votre Altesse voudra bien; pardonner la faiblesse de l'ouvrage et ne voir que le respectueux attachement avec lequel je prends la liberté de me dire, de Votre Altesse,

Le très humble et très obéissant serviteur,

Prévost

LIMOURS AUX TEMPS FÉODaux

Par M. le comte de Dion

Limours tenait un rang très modeste pendant la période féodale avant la construction de son beau château, simple fief de la grande châteltenie de Montlhéry.

Galesom et Hougier de Limours sont nommés, dans le cartulaire du prieuré de Longpont, au commencement du XII^e siècle sous Philippe-Auguste, vers 1220; dans un relevé des vassaux de la châteltenie de Montlhéry nous trouvons Gautier de Limours, homme du roi pour sa terre de Limours, qui en cette qualité doit résider dans ce château pour sa garde deux mois chaque année. En même temps Ansel du Coudray tenait du roi dans la même châteltenie le Coudray, Vaugrigneuse et partie de Limours.

D'autre part nous trouvons qu'une fille de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, Yolande, née en 1218, eut pour part de l'héritage paternel tout ou partie de Longjumeau, Chilly, Gometz et Limours, mais sous la suzeraineté des comtes de Montfort. Elle épousa, en 1238, Guy de Lusignan, comte de la Marche. Cet héritage de Gometz avait passé de Guy-le-Rouge, comte de Rochefort, à sa fille mariée à Anseau de Garlande, dont la fille Agnès de Garlande épousa Amaury de Montfort, qui eut Rochefort et Gometz; Robert de Dreux, mort sans enfants, mais qui transmit à ses neveux quelques biens venant de sa femme.

Ce qui complique la question c'est l'existence d'un autre fief de Limours ou Limoux, situé près de Palaiseau, où Limours en Josas, mouvant de la châteltenie de Châteaufort.

C'est sans doute celui qu'il faut attribuer en 1297 à Marie de l'Estans, dame de Limours, veuve de Philippe Géri, chevalier. Il n'y a pas de doute pour Philippe de Limoux dont les héritiers sont, en 1367, vassaux de la châteltenie de Châteaufort. En 1261, le bailli de Paris porte dans son compte annuel une recette de 20 livres pour le rachat féodal de Limours par Jacques de Forges et Guillaume de Horgues.

Nous trouvons, en 1554, un Gautier Boucher, écuyer, seigneur de Limoux, avocat au Parlement, bailli de Chevreuse. Le 5 janvier 1559 et en 1569, l'hommage du fief de Limours-lès-Palaiseau est porté au roi comme seigneur de Châteaufort par Pierre Boillet. En 1596, cet hommage est renouvelé par son fils Louis Boillet (Arch. nat. Hommages originaux P. II 102; 111 77 et 145).

En 1407 Robert de Presles fait hommage au roi pour la seigneurie de Limours, mouvant de Châteaufort. (Ibid. P. 143).

En 1713 Limours-en-Josas est encore un des fiefs de la châteltenie de Châteaufort et appartient aux dames de Saint-Cyr.

CONSISTANCE DE LA TERRE DE LIMOURS

La terre de Limours, titrée comté, consiste en la seigneurie de Limours, la seigneurie et paroisse de Molières.

La seigneurie et paroisse de Gometz-le-Châtel dit Saint-Clair, les fermes et fiefs de Roussigny, de la Besnerie et du Jardin, et en la suzeraineté sur la terre et seigneurie de Bure, sur celle de Saint-Jean-de-Beauregard et sur les fiefs du Pomeret, du Fay, de Chaumusson, de Pecqueuse, de la Grange-Saint-Clair, de Grignon, de Ragonan, de Quincampoix, de Belleville, de Baudreville, de la Boulaye, de Frileuze-le-Rouge, de la Haquinière, de la Folie-Rigault, du petit Palaiseau sis à Saint-Clair, du Ménil, de la CroixBlanche, de Soligni, de la Grand-Maison, de Frileuses-Briis et du Val-Ménil dans Limonus qui est la maison et parc de M. de Chavanne.

LES SEIGNEURS DE LIMOURS

Filiation des seigneurs de Limours. - Le plus ancien que ces titres fassent connoître, est un Gautier de Limors dans le rôle des feudataires de Montlhéry fait sous Philippe-Auguste, il y déclare qu'il étoit homme lige du roi et devoit deux mois de garde au château de Montlhéry à cause de sa terre de Limors.

On trouve un Lambert de Limoux qui apposa son sceau à un traité de paix entre Saint Louis et le comte de Foix l'an 1229 (V. Les preuves de l' Histoire de Monmorency, p. 404)

JACQUES DE MONTMORT

Après une lacune d'environ un siècle, il se présente Jacques de Montmort, chevalier, chambellan du roi, gouverneur du Dauphiné, seigneur de Briis, Vaugrigneuse, Limours et Trappes, où est sa sépulture, dont l'épithaphe marque son décès en 1397, ainsi qu'il est ci-devant rapporté à l'occasion de la châsse de Saint Marc.

La terre de Limeurs fut apparemment possédée par des étrangers tout le temps que le roi d'Angleterre fut maître d'une grande partie du royaume, sous Charles VII.

Charles de Carnazet et Claude de Cantelu sa femme la possédait en 1480.

JEAN HURAUT

Jean Hurault, maistre des requestes, acquit pour, Jean Poncher, son beau-frère, trésorier des guerres en 1515, de Pierre de Blecourt et de Claude de Cantelu, sa femme, veuve en premières noces de Charles de Carnazet, les droits que cette Dame avait sur, la terre de Limours, et le dit Jean Poncher acquit ensuite par échange les droits qu'avait, sur cette même terre René de Carnazet, frère et seul héritier de Charles son frère, en 1516.

Ce fut du temps de ce Jean Poncher qu'a été bâtie l'église paroissiale qui subsis-

te aujourd'hui. (V). le volume des Bannières du Châtelet, fol. 38)

Ce fut, aussi de son temps que le roi François Ier permit de tenir un marché tous les jeudis et deux foires, l'une à la saint Marc et l'autre à la saint Michel, dans le bourg de Limours. (Ceci ferait croire que Saint Michel était le second patron du temps de l'ancienne église)

En 1519, le même roi lui accorda la haute justice, le scel aux contrats et le tabellionage, en place de sept livres, dix sols de rente qu'il avait droit, de prendre sur le domaine de Paris.

(V). Comptes de l'Ordinaire de Paris-Sauval. T.3 p.600)

(En décembre 1518, François I^{er} avait cédé par lettres patentes à Jean Poncher, la Haute Justice, scel et tabellionage qui lui appartenait à Limours. Arch. Nat. Chambre des Comptes F.L.)

Il fit hommage de cette terre en 1533 et en 1536 ; le roi lui permit d'ajouter un pilier aux deux qu'il avait déjà à ses fourches patibulaires. On ne sait aujourd'hui où elles étaient placées, à moins que ce ne soient des piliers démolis que l'on voit près des bois de Marcoussis passé Beauregard, en allant à Bellébat dans la plaine sur le bord du chemin qui vient de Chevreuse et conduit à Arpajon. Ou au chemin de la justice à Gometz-le-Châtel. (1)

“ En 1594, Jean de Chaulne, seigneur de Bures, se rendit sur la butte de Gometz pour porter foi au seigneur de Limours, mais lui conteste le poteau de haute justice celui-ci sera transféré de Gometz à Limours “ (2)

(1) A. Thiry, Gometz-le-Châtel, d'hier à aujourd'hui.

(2) Jules Lair, Histoire de la seigneurie de Bures.

Jean Poncher étant mort deux ans après, ses héritiers, pour demeurer quittes de ce que ce trésorier avait reconnu devoir au roi, lui cédèrent tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur la terre de Limours à cause de Catherine Hurault, leur mère, moyennant une somme de 40.000 livres en 1339

(V. Mémorial de la Chambre des Comptes)

LA DUCHESSE D'ETAMPES

Cette même année, Anne de Pisseleu, (Elle était la maîtresse de François Ier) duchesse d'Étampes, femme séparée de biens de Jean de Bretagne, se rendit adjudicataire, par arrêt de décret, de la terre de Limours ; nonobstant cette adjudication, on lit au Mémorial de la Chambre des Comptes, qu'au mois de septembre 1545, cette terre fut donnée à cette Dame par le roi François Ier.

Ce fut cette duchesse d'Étampes qui bâtit le superbe château de Limours, tel qu'il est représenté dans la topographie de Châtillon (folio 10).

(L'abbé Leboeuf cite reg. Parl. 27 septembre 1518.

Le séjour de Limours était si agréable à François Ier qu'il le choisit pour y dissiper l'ennui que lui causa la mort d'Henri VIII (25 janvier 1547), roi d'Angleterre, et les accès de la fièvre lente dont il fut attaqué quelques temps avant sa mort.

(V. Mémoires secrets de l'Histoire de France t.1 p. 132)

DIANE DE POITIERS

Après la mort de François Ier, arrivée à Rambouillet le 31 mars 1547, la duchesse d'Etampes fut accusée d'avoir trahi l'Etat, en informant l'Empereur Charles V, que c'était dans Vitry qu'étaient les munitions de notre armée dont il s'empara, et on la força, pour sauver sa tête, de vendre la terre de Limours à Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois (Maîtresse de Henri II).

En 1563, la terre de Limours appartenait à Françoise de Brézé, duchesse douairière de Bouillon comme héritière de Diane de Poitiers (Des lettres-patentes d'août 1568, de Charles IX, portent confirmation du don de la terre de Limours de la duchesse de Valentinois, en faveur de Claude de Lorraine, duc d'Aumale, etc. Arch. Nat. Chambre des Comptes (F.L.)

En 1597, cette terre fut vendue par Marguerite de Lorraine, duchesse, douairière de Joyeuse, à Philippe Hurault, comte de Chiverny, chancelier de France, et Marguerite Poncher, sa femme ; ce fut cette dame qui établit et fonda les Picpus à Limours, suivant le contrat de fondation passé devant...

RETOUR DES HURAUT

Après la mort du chancelier de Chiverny, arrivée en 1599, Limours fut possédé par Louis Hurault, son fils.

Ce Louis Hurault fit, en 1601, l'acquisition de la baronnie de Gometz-le-Châtel, et la réunit à la terre de Limours, qui fut érigée en comté par Lettres registrées au Parlement, le 23 mai 1607.

LE CARDINAL DE RICHELIEU

Par contrat du 6 avril 1623, ce Louis Hurault et la dame son épouse, vendirent le comté de Limours à son Eminence, Armand, cardinal de Richelieu ; il fit au château beaucoup d'embellissements en peintures, statues et fontaines, de manière qu'il égalait les plus magnifiques de France.

Il établit dans le bourg de Limours, un marché par semaine, et quatre foires par an.

Il fit amortir les 1.000 livres de rente dont le comté de Limours avait été chargé pour la fondation des RR. PP. Picpus, en leur réunissant un prieuré en Picardie, comme il a été ci-devant dit.

GASTON D'ORLÉANS

Gaston de France, duc d'Orléans, jouissant du comté de Montlhéry, ayant requis Louis XIII, son frère, de vouloir bien, par augmentation de son apanage, l'accommoder du comté de Limours, comme étant un lieu propre à y faire sa résidence, le cardinal de Richelieu disposé, ce sont les propres termes exprimés dans le contrat, en cela comme en toutes choses à obéir à la volonté de Sa Majesté, vendit au Roi, par contrat devant Beauvais, notaire au Châtelet de Paris, le 23 décembre 1626, le comté de Limours, avec toutes ses dépendances, moyennant 315.000 livres, et en

outre Gaston paya au cardinal une somme considérable pour les embellissements qu'il avait fait faire au château et les meubles.

(Mémoires imprimés 1685, Amst. P. 73 (citation de l'abbé Leboeuf), l'étude Beauvais est aujourd'hui l'étude Jozon Emile-Alexandre)

Le roi accorda à son frère la confirmation du marché et des foires établies en 1626 et lui donna de plus les droits d'étapes dans le bourg de Limours, nonobstant un arrêt du Parlement du 6 février 1631, ce qui fut enregistré le 7 septembre 1644.

Gaston d'Orléans avait fait commencer beaucoup de travaux pour l'embellissement du château, mais qui restèrent imparfaits par son exil à Blois, où il resta jusqu'à sa mort, qui arriva le 2 février 1660.

Après sa mort, sa veuve, Marguerite de Lorraine, jouit du comté de Limours pour partie de son douaire, ce qui lui fut confirmé par Louis XIV, par lettres patentes registrées le 6 juillet 1666.

LES LAMOIGNON

Cette duchesse douairière d'Orléans étant morte en 1672, le comté de Limours fut réuni à la couronne et M.M. de Lamoignon, dont la terre confine à celle de Limeurs; demandèrent à Louis XIV et furent établis par lui gouverneurs du château et capitaines des chasses.

Les choses sont, restées en cet état jusqu'au mois d'août 1766, que le roi Louis XIV ayant besoin du château de Clagny, situé dans Versailles, appartenant à M. le comte d'Eu, lui donna en échange, entre autres terres, le comté de Limours, par lettres patentes en forme d'édit, portant ratification du contrat d'échange passé devant Vanin, notaire à Paris, le 19 juillet de la dite année 1766. (Vanin aujourd'hui étude Cabaret. Le dossier de l'échange est aux Arch. Nat. Canton de Limours)

LE COMTE D'EU

Ce fut le fameux chancelier Maupeou qui fit comprendre le comté de Limours dans les objets donnés en échange à M. le comte d'Eu, afin de le faire passer par vente convenue à M. le président de Lamoignon-Montrevault, son oncle, dont il espérait être le légataire universel ; mais son opération contre les Parlements lui fit manquer ce legs.

MONTREVAULT

En effet, M. le comte d'Eu vendit le comté de Limeurs à M. de Montrevault, par contrat passé devant Raince et Fourcault de Pavant, notaires à Paris (Auj. étude Devès), le 15 juillet 1768, pour la somme de 470.835 livres, à quoi ce comté avait été évalué par les commissaires de la Chambre des Comptes de Paris, avec stipulation que le prix demeurerait par privilège primitif sur le comté, jusqu'à ce que (aux termes des contrats d'échange et lettres patentes de confirmation) M. le comte d'Eu eut fait acquisition d'une terre sur laquelle les substitutions pussent être transférées.

LA COMTESSE DE BRIONNE

Mle Président de Montrevault étant mort, sa veuve, Marie-Renée de Catinat, et ses héritiers collatéraux poursuivirent la vente par licitation au Châtelet de Paris, du comté de Limours et, par sentence du 18 mars 1775, S.A Madame Louise-Constance de Rohan-Montauban, veuve de S. A. Monsieur le comte de Brionne, grand écuyer de France, en est restée adjudicataire, moyennant 782.000 livres.

(La terre et ferme de Pivot furent achetées par la comtesse 30.000 Livres le 8 août 1775, de Hugault habitant la Martinique qui en était propriétaire depuis 1764 (Homet Not. A Paris) Le titre est aux Arch. De Seine et Oise, dossier Brionne émigrée. Cette propriété qui appartient à la famille Trépagne est en ce moment à M. Ch. Lhermitte (F.L.)

Madame la comtesse de Brionne fait réparer le château qui avait été fort négligé. Elle a fait détruire le bâtiment de face qui s'étendait d'une tour à l'autre, le premier étage de ce bâtiment consistait en une salle de bal de 14 toises de long sur 31 pieds de large; il était l'ouvrage de Philibert Delorme, aumônier ordinaire du roi Henri II, abbé de Saint-Éloy-lez-Noyon et célèbre architecte sous les règnes de François Ier, d'Henri II et de Charles IX. Il fit ce bâtiment pour Diane de Poitiers alors comtesse de Limours : ce fut à cette salle de bal qu'il employa pour la première fois sa nouvelle et curieuse invention des combles en planches assemblées, sur laquelle invention il fit un livre in-folio imprimé avec figures chez Frédéric Morel, en 1561, dédié à Charles IX

Le sieur Bourgeois, architecte, chargé de détruire cette salle de bal, a conservé les dimensions du comble et en a fait exécuter de semblables en plusieurs endroits de la Touraille où il s'est fixé.

Les sieurs Legrand et Molinos, architectes, qui ont eu connaissance de ces combles soit par l'ouvrage de Delorme, soit par le sieur Bourgeois, s'en sont servis pour faire la charpente de la coupole vitrée qui couvre la halle à la farine, à Paris, dont ils ont confié l'exécution au sieur Roubaut, maître menuisier.

Cette coupole fait aujourd'hui l'admiration des connaisseurs et des curieux : ces Messieurs ont eu la modestie d'en faire hommage à l'inventeur Philibert Delorme par une inscription posée dans l'intérieur de cette halle.

Madame Vigée-Lebrun est la protégée de la Comtesse pendant son émigration.

**VERS, PAR L'AUTEUR DU MOULIN A VENT,
A
S. A. MADAME LA COMTESSE DE BRIONNE**

Sur l'étymologie du nom de Limours.

Il y a, à Limours, un baillage ressortissant au châtelet de Paris, du temps que le comté de Limours appartenait au roi, ce baillage était royal, mais néanmoins ressortissant au Châtelet, de ce temps-là il était composé de M. de Lamoignon-Montrevault, président au Mortier du Parlement, bailli, d'un lieutenant général, d'un procureur du roi, d'un greffer et d'un notaire royal.

(Aux archives de Versailles, le baillage de Limours n'est pas classé ; le district de Versailles, dont fait partie Limours (1790-1795) l'est (F.L.)

Lorsque M. de Montrevault est devenu propriétaire du comté de Limours, les offices de lieutenant général, de procureur du roi, de greffer et de notaire royal ont été supprimés et remboursés aux propriétaires par le roi.

Ce baillage est à présent seigneurial et est composé d'un bailli, d'un procureur fiscal, d'un greffier et d'un tabellion, tous tenant leurs provisions de S. A. Madame la comtesse de Brionne, comtesse de Limours ; quant aux procureurs postulants et aux huissiers, ils sont nommés par le bailli et immatriculés au greffe du baillage.

A ce baillage ressortissent par appel les sentences de la justice de Bure, de celle de Saint-Jean-de-Beaugard et de la prévôté de la seigneurie du Pommeret qui appartient à M. de Chavanne.

Nous avons précédemment dit que conformément à la déclaration du roi, du 10 mars 1776, il avait été fait un nouveau cimetière hors l'enceinte de la ville qui a été béni par M. l'abbé Guillot de Mondésir, prieur de Limours, délégué à cet effet par Monseigneur l'Archevêque de Paris, le 30 mai 1779. L'ancien qui était au-devant du portail de l'église paroissiale a été interdit et est destiné à former une place publique pour la commodité et pour l'agrandissement du marché.

On voit, dans ce nouveau cimetière, une croix de pierre que le sieur P..., auteur du Moulin à Vent, a demandée; il l'a fait transporter et poser à ses frais et il y a fait mettre l'inscription que voici, qui apprend d'où elle est tirée :

**CETTE CROIX DÉCORAIT L'ANCIEN BATIMENT DE LA FONTAINE DU
TRAHOIR A PARIS AU COIN DES RUES SAINT-HONORE ET DE L'ARBRE-
SEC ; CETTE FONTAINE AYANT ÉTÉ RECONSTRUITE LA PREMIÈRE
ANNÉE DU RÈGNE DE LOUIS XVI, LA CROIX N'A PLUS CONVENU AU
NOUVEAU BATIMENT ; SA MAJESTE A BIEN VOULU L'ACCORDER
POUR CE NOUVEAU CIMETIERE FAIT EN 1778.**

TEXTES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE RAMBOUILLET LIMOURS DEPUIS LA COMTESSE DE BRIONNE

Dans la dernière moitié de XVIIIème, comme l'indique le manuscrit de Prévost, une femme célèbre par sa beauté et son esprit, la comtesse de Brionne, née Julie-Constance de Rohan, achète aux héritiers Montrevault le château de Limours, dont elle se plaît à embellir le parc.

Les poètes du XVIIIème, à commencer par Voltaire, célèbrèrent dans leurs vers les charmes de la comtesse de Brionne ; Marmontel soumit à sa haute appréciation ses contes moraux, et le poète Jacques Delille chanta ses jardins de " Limours ".

Au moment, de la Révolution, les scellés sont apposés sur le château : la comtesse proteste de Belgique, soutenant que la nation française n'a pas le droit de s'emparer de son bien, parce qu'elle est devenue étrangère par son mariage, ayant épousé un prince de la maison de Lorraine. Le district de Versailles passe outre ; les meubles du château sont vendus le 17 avril 1793; le château lui-même est adjugé à Bernard César Gournay, homme de lettres, en 1796. La comtesse de Brionne, qui avait émigré, ne revint pas en France et mourut à Presbourg, le 1er décembre 1815.

Lors de la répartition du milliard des émigrés, ses héritiers réclamèrent leur part dans cette indemnité; écartés, d'abord à raison de leur qualité d'étrangers qu'on leur opposait, ils finirent par triompher.

S. M. le roi d'Italie, Humbert 1er, est aujourd'hui un des représentants de la famille de Brionne.

En 1814, Limours fut très éprouvé par l'invasion ; nous possédons une lettre du 17 avril 1814, écrite par Gaucher, huissier faisant les fonctions de maire, signalant au sous préfet du temps la situation navrante des pauvres habitants de Limours.

Le château de Limours fut démoli vers 1835. Espérons que l'histoire restituera à Limours ce que le passé lui a donné.

FORGES

De Limours, les voitures de la Société se dirigent vers le château de Pivot, qui était autrefois dans les dépendances de l'ancien domaine de Limours et appartient aujourd'hui à M. Charles Lhermitte ; puis, faisant un coude à droite, remontent vers Forges-les-Bains, où elles ne tardent pas à arriver. Le temps presse et ne permet pas à la Société de s'arrêter à Forges, dont les eaux ont une certaine célébrité; l'efficacité de ces eaux est connue depuis 1822. L'Assistance publique a, à Forges, un hôpital pour les enfants scrofuleux du département de la Seine.

De Forges, on aperçoit le drapeau tricolore qui flotte sur la tour d'Anne de Boleyn, et une salve d'artillerie tirée du donjon annonce que Briis est proche. Le cortège de la Société traverse Briis ; une vigoureuse détonation salue ses membres quand ils passent près du donjon. On est arrivé au restaurant de M. Grosse, où un excellent déjeuner est apprêté.

Au banquet qui a lieu dans une grande salle, au premier étage de la maison de M. Grosse, se joignent à la Société M. Goussu, maire de Briis-sous-Forges, et Mme Goussu ; M. et Mme Duvanel ; M. et Mme Mouton : M. Combaz, ancien maire, membre du Comité des antiquités et arts de Seine-et-Oise ; M. Brou et M. Girard, membres du Conseil Municipal de Briis, etc.

La présidence du banquet, en l'absence de M. le comte de Dion, est offerte à M. le comte de Marsy, qui, avec sa bonne grâce habituelle, veut bien l'accepter, M. de Marsy a à sa droite Mme Goussu et à sa gauche Mme Tartary.

Le déjeuner, fort bien servi par Mme Grosse, est excellent. Au champagne, M. Goussu se lève et s'exprime en ces termes :

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La Société archéologique de Rambouillet fait à notre modeste village un grand honneur en daignant s'y arrêter quelques instants, au cours de son excursion de cette année.

Briis, par lui-même, n'offre plus guère d'intérêt au point de vue archéologique, mais de grands souvenirs s'y rattachent.

La seigneurie de Briis a été l'une des plus considérables de tout le pays, qu'elle dominait par sa position; elle a été possédée par de puissants seigneurs mouvant du roi, avec un capitaine châtelain.

Le château était une forteresse au milieu du village ; il était entouré de murailles flanquées de tourelles et donjon, avec des fossés garnis de ponts-levis.

Le village était une véritable petite place de guerre fermée de murs avec quatre portes, deux au sud et deux au nord.

Le mur d'enceinte était flanqué, de distance en distance, de tourelles dont quelques-unes subsistent encore. Ce donjon que vous avez aperçu et qu'il vous sera permis de visiter tout à l'heure, grâce à l'amabilité de notre romancier poète M. Marcel Mouton, qui l'occupe, est le seul reste de l'ancien château féodal détruit au siècle dernier.

Cette ancienne forteresse paraît avoir été construite sous Philippe-Auguste, par l'un des premiers seigneurs de Briis, relevant de la châtellenie royale de Montlhéry, sans doute par Jean de Briis ou de Brie, vers l'an 1200.

Briis et son territoire avaient appartenu précédemment à l'Abbaye de Saint-Denis, à laquelle le roi Pépin en avait fait donation pour frais de sa sépulture dans cette abbaye (768).

L'église de Briis, dédiée à Saint-Denis, a été édifiée par les moines de cette abbaye.

La première charte qui fait mention de Briis l'appelle Bragium.

LE COMTÉ DE LIMOURS

D'après certains, le mot Briis ou Brie, dans le langage celtique, signifiait : terre grasse ou limon (et cependant notre sol est plutôt sablonneux), ou, d'après d'autres, dans les bois, au milieu des bois ou broussailles.

En 1045, l'abbaye de Saint-Magloire de Paris fut gratifiée, par le roi, de l'église et de la moitié du village, avec droit de justice et de dîmes.

En 1147, Beaudouin, abbé de Saint-Magloire, céda à chacun des habitants de Briis un quartier de terre pour sa maison et son jardin, à charge par chacun de payer, tous les ans à Noël, une redevance d'un pain blanc ou un denier, d'un chapon ou d'une poule, et une mine d'avoine, outre les corvées d'usage.

Vers la même époque, le même abbé fit construire une église appelée Sainte-Croix et un couvent dans lequel il mit des moines de son abbaye. (Bulle du pape Adrien IV de l'an 1155) L'emplacement de la sépulture des anciens moines de Sainte-Croix, qui était peut-être la crypte de l'ancienne église, a été retrouvée tout dernièrement par l'effet du hasard (le cheval d'un laboureur s'y est enfoncé). Je ne m'étends pas sur l'Hôtel-Dieu créé par Jean de Briis en 1225, ni sur le prieuré de Briis fondé vers la même époque.

Après Jean de Brie et son fils Jean, second du nom, Simon de Briis en 1328, puis Jacqueline de Brie et Philippe de Brie qui vend la terre en 1376 à Jacques de Montmaur, chambellan du roi, seigneur de Gometz.

Eu -1439, Jacques de Montmaur donne la terre de Briis à Jean Dumoulin, devenu depuis patriarche d'Antioche et évêque de Paris, en 1447.

Le seigneur de Briis exerçait alors la haute justice sur les terres de Briis, Bligny, Forges et dépendances, et faisait faire le cri accoutumé à l'issue de la fête de Forges, le 15 août, par ses officiers.

Après Jean Damoulin, Philippe Dumoulin, mort en 1548, puis Guillaume Dumoulin et Jacques Dumoulin en 1554.

D'après Moreri et Sanderus, Anne de Boleyn, femme d'Henri VIII d'Angleterre, passa dans le château de Briis une partie de sa jeunesse, vers 1520. Son oncle était seigneur de Rochefort (comté de Rochefort, Angleterre), et le frère d'Anne, qui fut exécuté à Londres avec cette malheureuse reine, était appelé Georges Comte de Rochefort. Thomas Boleyn, son père, était ambassadeur d'Angleterre en France.

M. Marcel Mouton vous dira tout à l'heure que les documents qu'il a pu se procurer au sujet de la jeunesse de la reine Anne de Boleyn, lui permettent d'affirmer que le fait n'est pas douteux, bien que contesté par certains auteurs.

En 1572, Jacques de Cocherel devient, par sa femme, née Dumoulin, seigneur de Briis. Après lui, le 16 mai 1616, Christophe de Cardaillac acquiert la terre de Briis.

En 1671, cette terre est vendue à M. de Lamoignon de Basville, premier président au Parlement.

A partir de ce moment, l'histoire de Briis se confond avec celle de Courson dont notre érudit secrétaire nous entretiendra, quand nous irons visiter tantôt la précieuse demeure des successeurs du duc de Lamoignon.

Depuis lors, le vieux château, éprouvé par le temps et les guerres, est tombé en ruines, sauf le donjon, sans doute plus solide que le reste, qui a bravé les siècles et dont le style a été un peu sacrifié par les avant-derniers propriétaires, pour leur

LE COMTÉ DE LIMOURS

permettre d'en faire une habitation originale et suffisamment confortable, dont M. Marcel Mouton va vous faire les honneurs.

Encore une fois, Mesdames et Messieurs, merci pour votre bonne visite, dont notre petite cité gardera le souvenir.

Merci tout particulièrement à M. de Marsy, le distingué directeur de la Société d'archéologie de France, qui a bien voulu accepter la présidence de notre réunion d'aujourd'hui en l'absence de M. de Dion, empêché pour des raisons qui, nous voulons le penser, ne sont pas des raisons de santé.

A mon ami, M. Lorin, toujours si zélé, toujours si infatigable chercheur, toujours si dévoué à la Société.

A vous, Mesdames, dont la présence ici rend si charmante et si gracieuse notre réunion qui, sans vous, serait si grave.

Enfin, à vous tous, mes chers collègues., et en particulier à mes amis Duvanel et Marcel Mouton, qui ont bien voulu aider M. Lorin dans l'organisation de l'excursion de la Société dans notre charmante contrée.

M. le comte de Marsy a répondu à M. Goussu qu'il était très sensible aux paroles aimables qui lui étaient adressées, qu'il était très touché de la sympathie que lui avait témoignée la Société archéologique de Rambouillet en lui offrant la présidence de son excursion annuelle, mais qu'en même temps il regrettait profondément l'absence de M. le comte de Dion, inspecteur général de la Société française d'archéologie, qui, pour la première fois de sa vie, était privé de la grande joie de prendre part à une réunion de sa chère Société, dont il dirige depuis de nombreuses années les travaux; M. le comte de Marsy se fait l'interprète des sentiments de la Société archéologique en exprimant le souhait que l'absence de M. de Dion n'ait pas été causée par la maladie.

Puis, continuant son improvisation, M. le comte de Marsy félicite la Société archéologique des Mémoires si intéressants qu'elle publie chaque année, de l'assiduité que ses membres, dames et jeunes filles même, empruntant aux sports modernes leurs moyens de voyager les plus rapides, apportent à ses excursions, qui mêlent l'utile à l'agréable. Autrefois, ajoute M. le Directeur de la Société d'archéologie, on voyageait lentement, on voyageait peut-être mieux ; mais il ne faut pas se plaindre des nouveaux modes de locomotion moderne, qui sont appelés à rendre nos réunions plus nombreuses, plus faciles et conséquemment plus agréables. L'allocution de M. le comte de Marsy est accueillie par des applaudissements unanimes.

La parole est ensuite donnée à M. Marcel Mouton, qui, dans une langue jeune, mordante, imagée, très littéraire, cause le plus vif plaisir à ses auditeurs charmés ; M. Mouton s'exprime ainsi :

Mesdames, Messieurs,

En remerciement de l'honneur d'être aujourd'hui des vôtres, je n'ai songé à rien de mieux que de vous offrir, pour votre trop courte halte à Briis, l'accès de ma modeste demeure de poète, dernier vestige d'un historique et seigneurial château.

Oh ! Je le sais, je le comprends, Mesdames, Messieurs, ce sont des ruines, les ruines d'il y a quinze ans, lorsque fut relevé ce donjon ; ce sont de vieilles pierres moussues et pensives, des éboulis de courtines, des profondeurs de fossés, des squelettes de poternes, des avancées hardies d'échauguettes qui eussent dû compo-

ser un décor de prestigieux archaïsme à ces agapes qu'une aimable communion d'art et de pensée nous fait fraternelles.

Pardonnez donc à cette antique évocation, la réfection, le replâtrage, - d'ailleurs ingénieux, artistique même, - par quoi elle ose ainsi se moderniser à vos yeux de chercheurs jaloux de sincérité dans les survivances et les pastiches d'autrefois, comme nous pardonnerions, avec un sourire un peu triste, un sourire de mélancolique nostalgie, à une femme qui fut très belle et dont la beauté désormais flétrie, mais toujours coquette, nous réapparaîtrait : cheveux poudrés, mouche au menton et attifée des satins frêles et futiles, jolis et parfumés d'une bergère Watteau ou d'une marquise.

Ce n'est que le devoir de déférer aux instances de nos amis communs, M. Gousu, M. Lorin, M. Duvanel, - qui, d'ailleurs, avec la grâce la plus courtoise, me prodiguèrent, à mon arrivée dans ce pays., les documents chronologiques les plus précieux, - ce n'est, dis-je, que ce devoir de gratitude qui m'incite à aggraver ces quelques paroles de bienvenue d'une très brève notice sur Anne de Boleyn, reine d'Angleterre, élevée au château de Briis, et dont je fais l'héroïne d'un prochain roman historique.

Peu de biographes précisent ce détail du séjour d'Anne en France.

Sandérus, Bayle, Burnet, Michaut, Hume, le P. d'Orléans Friedman et, plus récemment, MM. de la Ferrière et Edm. Bapst, se contentent de mentionner avec les dates les plus contradictoires, que la mère de la grande Élisabeth passa sa jeunesse chez un seigneur de Briis, son parent.

D'aucuns ont écrit Brie, en Seine-et-Marne.

Cette dernière allégation est suffisamment infirmée par les faits suivants :

1° Philippe du Moulin, seigneur de Briis et échanson ordinaire du roi François I^{er}, connu Thomas Boleyn, père d'Anne, à la cour, lors que ce dernier s'y trouvait en qualité d'ambassadeur d'Angleterre.

Du Moulin consentit à se charger de l'enfant, dont la présence à Londres eut été une conséquence plutôt importune des relations de Henry VIII avec lady Boleyn, et promit de l'élever " en fille de haute qualité " .

2° Dans un manuscrit autographe d'Anne de Boleyn, faisant partie de la curieuse correspondance échangée par cette dernière avec Henri VIII, de 1530 à 1539., manuscrit qui se trouve dans les fonds de notre Bibliothèque nationale, l'ambitieuse maîtresse, la blonde " haquenée du Roy ", comme l'avait baptisée l'acrimonieuse envie des courtisans, rappelle en termes émus les années d'insouciance jeunesse qu'elle vécut chez son parrain de Briis, son existence de jeux, de chasses, de lectures et de rêveries, où, chaque matin, avant de monter à cheval, elle déjeunait " d'un morceau de lard et d'une chope de bière " .

Aujourd'hui, nos demoiselles de concierges, elles-mêmes, honniraient une telle frugalité avant de partir au Conservatoire.

3° Dans une autre lettre, adressée à Georges de Boleyn, son frère, poète habile et diplomate romanesque, elle parle d'une certaine Simonette, brave bourgeoise des environs de Limours, à laquelle, tout d'abord, ou l'avait confiée et qui, la première, lui apprit à lire et à parler le français.

4° Enfin, il est avéré que la jeune Anne parut à différentes reprises à la cour de François I^{er}.

La charge d'eschanson du Roi conférée aux seigneurs de Briis, la proximité de ce dernier domaine du château de Rambouillet où, fréquemment, résidaient le souverain et, sa suite, en excursion de chasse et " aultres déduits ", corroborent nos dires, en accentuant les facilités dont jouissait Philippe du Moulin pour présenter sa filleule à la cour des Valois.

C'est dans cette cour fameuse, dans cette atmosphère de luxe à outrance et de luxure affinée, où le Vice s'excisait presque, à force d'esthétique élégance... c'est dans ce milieu de voluptueux atticisme et de Chevalerie musquée que la jeune âme d'Anne de Boleyn, en apprenant l'art enjôleur du " doux nenny ", sentit éclore en soi les premières fleurs bleues de son idéal et de ses ambitions de fillette, ces fleurs qui, quelques années plus tard, épanouies dans son propre sang, devaient dresser leur symbolique horreur sur son beau Rêve dévasté.

Voilà, je pense, Mesdames, Messieurs, le point documentaire susceptible de vous intéresser, dans l'histoire de cette reine anglaise, au sujet de son séjour au château de Briis. Aussi, vous veux-je faire grâce des hardies réfutations de dates et de faits sur lesquelles j'ai échafaudé la thèse de mon roman historique, thèse qui tend à prouver que : Anne de Boleyn, maîtresse, puis épouse, enfin martyre de Henri VIII, était fille de ce royal érotomane.

Messieurs les Anglais qui, de tous temps, tirèrent les premiers les pages de leur Histoire trop compromettantes pour le shocking national, eurent, en l'occurrence, le soin de détruire les pièces les plus importantes relatives à cette reine.

Maintenant, Mesdames, Messieurs, vous voudrez bien pardonner à ces propos, - qui ne sont d'ailleurs qu'une manière d'avant-propos à l'oeuvre que j'ai entreprise, le manque d'ordonnance et d'aperçus, la brièveté chronographique, l'insuffisance ordinaire d'une demi-improvisation. Accueillez-les donc avec l'indulgence que vous ne sauriez certainement refuser à des fruits un peu verts, à des fleurs pas encore très écloses, dont le plus grand mérite serait de vous être offerts, en prémices, dans leur jardin, par une main amie.

Et, comme la plus éloquente des péroraisons, permettez au dernier arrivé parmi vous de lever son verre à la prospérité de la Société archéologique de Rambouillet, qui, forte de remonter si obstinément, par ses intelligentes études, le courant des siècles, ne saura de longtemps, s'arrêter sur la route de son oeuvre, où les obstacles de demain ne serviront, j'en suis sûr, qu'à l'élever un peu plus, pour lui mieux faire apercevoir, en arrière, dans le crépuscule des Lointains, les beautés mourantes du Passé !...

L'allocution de M. Marcel Mouton, l'auteur de Tendresses et Rancoeurs, achevée, M. Cossonnet demande et obtient l'autorisation de présenter quelques observations sur la famille Dumoulin, qui avait fait l'objet, de récentes recherches de sa part. La parole est également donnée à M. Combaz, qui entretient la Société d'un manuscrit très curieux, relatant jour par jour ce qui s'est passé à Briis-sous-Forges pendant la Révolution, et il offre la primeur de cette intéressante publication aux Mémoires de la Société archéologique.

Puis M. Lorin termine la série des discours en faisant l'éloge des membres que la Société avait dernièrement perdus : de M. Adrien Maquet, qui, de simple ouvrier serrurier, devint un érudit et publia dans les Mémoires de la Société, en collaboration avec M. le comte de Dion, un armorial des familles du comté de Montfort ; de M. Auguste Dreyfus, propriétaire du château de Pontchartrain, dont la Société avait reçu, en 1888, un si brillant accueil. Passant ensuite à ceux que la

LE COMTÉ DE LIMOURS

maladie avait empêchés de se joindre à la Société les précédentes années, le secrétaire de la Société salue le retour à une santé meilleure et la présence à l'excursion de 1897 du sympathique maire de Voisins-le-Brotonneux, M. Georges Favry.

Comme d'habitude, ajoute M. Lorin, nos historiens n'ont point fait défaut à notre réunion d'aujourd'hui. Nous avons parmi nous M. le comte de Marsy, l'érudit et aimable directeur de l'importante publication qui s'appelle Le Bulletin Monumental ; M. Taphanel, qui oublie en ce moment un peu Mme de Maintenon pour ne songer qu'à Paillet des Molières, le fondateur de la Bibliothèque de Versailles ; M. Dutilleux, la cheville ouvrière de la Commission des antiquités et arts de Seine-et-Oise, qu'en ce jour son appareil photographique n'abandonne pas ; M. Maillard, dont les études sont dirigées vers le château de Saint-Hubert ; M. Cossonnet, qu'après Malte -Brun tente l'histoire de Marcoussis.

Nos artistes sont brillamment représentés parmi nous par M. Duvanel', de Briis-sous-Forges, dont tous les ans, au salon des Champs-Élysées, les oeuvres sont remarquées, mais qui, à l'heure actuelle, pense uniquement à la bonne organisation de la réunion du 25, dont il a, pour la plus grande partie, le mérite (M. Duvanel a bien voulu nous offrir, pour notre volume, deux dessins de la tour d'Anne de Boleyn et un dessin de Courson, ces dessins, font le meilleur éloge de son talent : nous les reproduisons.) ; les lettres, par M. Marcel Mouton, dont la nouvelle oeuvre va éclore au milieu de nous.

M. Lorin termine en associant à la ,journée si bleu commencée le souvenir du cardinal de Richelieu, le grand homme d'État, qui prépara dans le pays de Limours, que nous venons de quitter, l'unité française.

M. Lorin avait au préalable présenté les excuses de M. Hache, conseiller général ; de Mgr' de Sussex, de M. Lèques, de M. Maurice, de M. Ch. Lhermitte, de M. Pelletier, son beau-frère ; de M. Georges Vernot, etc.

Le déjeuner terminé, les membres de la Société se rendent au donjon, où ils sont accueillis par le maître et la maîtresse de la maison, qui leur font les honneurs de leur curieuse demeure.

La tour de Briis ou donjon d'Anne de Boleyn, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée, se compose de trois étages carrés avec terrasse au-dessus, et de deux tourelles latérales.

Le donjon a été meublé par les propriétaires actuels avec un goût très moderne et très particulier. Nous remarquons, parmi les nombreux objets qui attirent nos regards, des christs dont les traits expriment une épouvantable souffrance ; une chasuble qui a son histoire, des éditions sur beau papier des oeuvres de M. Mouton, de jolies et aussi de mélancoliques trouvailles. On monte ensuite sur la tour. La vue de la terrasse est superbe et embrasse tout le pays avoisinant ; on aperçoit au loin les buttes de Bâville.

Mais la journée s'avance, et la Société devrait déjà être à Courson ; les voitures se hâtent et on arrive. M. le comte de Caraman vient au-devant des membres de la Société archéologique, qui lui sont présentés et sont introduits dans la salle dite du président de Lamoignon, où se trouvent Mlle de Frileuse et Mlle de la Beaume, M. Mine et M. Mme et Mlle de Cabaret.

M. Lorin présente un court aperçu de l'histoire de Courson. C'est d'abord Geofroy Le Maistre, prévost de Montlhéry, qui apparaît en 1515, comme l'un des premiers seigneurs de Cincehous et Monteloup, deux terres d'une certaine importance ; il a pour successeur son fils Gilles, le grand orateur qui devint premier président au Parlement en 1551. Gilles Le Maistre fit construire une chapelle, et la cha-

LE COMTÉ DE LIMOURS

pellennie créée par lui fut érigée en paroisse en 1559. Cincehours et Monteloup appartiennent ensuite à ses héritiers, qui les conservèrent presque un siècle, jusqu'en 1639; cette année-là, ces deux terres furent vendues à Dutronchay, qui y réunit, en 1640, Launay-Courçon.

Launay-Courçon avait été donné près d'un siècle auparavant, en 1552, par François de Clèves, duc de Nevers, à Charles de Lamoignon, seigneur de Basville, chef de son Conseil. Chrétien de Lamoignon vendit Courson, en 1607, à Hérouard. En 1640, les trois terres sont aux mains de Dutron-Hérouard, lequel les revend à Baltazar de Fargues, qui fut condamné à mort et dont les biens furent confisqués.

L'histoire de Baltazar de Fargues est très curieuse. Le duc de Saint-Simon, dans ses mémoires, prétend que le président de Lamoignon fit condamner à mort de Fargues pour s'emparer de ses biens ; mais c'est une pure méchanceté et une erreur grossière, qui a été mise à néant par M. Vian dans son histoire de Saint-Chéron ; la famille de Lamoignon avait répondu, en 1781, par des faits précis à cette insinuation perfide qui se fit jour alors. Saint-Simon raconte :

" La terre de Courson appartenait à un gentilhomme nommé de Fargues, après les troubles de la Fronde, où il avait joué un rôle contre la cour. L'amnistie publiée, il s'était retiré dans sa terre où il vivait tranquille, aimé et estimé de ses voisins; le comte de Guiche, le comte, depuis duc du Lude Vardes et Lauzun s'étaient égarés la nuit à un retour de chasse et cherchant un asile, la lumière qu'ils aperçurent les guida vers le lieu d'où elle partait, qui était Courson, où ils demandèrent retraite jusqu'au jour. Fargues les reçut avec joie, leur donna à manger et les combla de politesse.

De retour à la cour, ils contèrent au roi leur aventure et se louèrent beaucoup de Fargues. A ce nom, qui réveilla dans le coeur du roi le ressentiment de la Fronde

Comment - dit-il - ce coupable-là est dans le royaume et si près de moi ! Il manda le premier président de Lamoignon et lui ordonna de faire rechercher toute la vie de Fargues ; malheureusement il se trouva coupable d'un meurtre que les crimes n'avaient pas dit être fort rares dans ces temps de troubles, et le procureur général eut l'ordre de poursuivre l'accusé qui fut arrêté, condamné et décapité, malgré l'amnistie qui semblait avoir dit effacer tout ce qui était arrivé. Quoiqu'il en soit, ses biens furent confisqués et le roi donna la terre de " Courson " au premier président. "

Le Journal des Savants de mai 1781 réfute très nettement toutes les assertions de Saint-Simon.

(Histoire de Saint-Chéron, tome 1er, p. 369. - Journal des Savants de mai 1781.

Bibl. nat. inventaire, 1, 4075, 115. Saint-Simon. Mémoires, Paris, 1873, p. 311. Il existe une notice autographiée sur Launay-Courson de 1839.)

Ainsi, Saint-Simon affirme que Fargues était gentilhomme et qu'il fut jugé par le Parlement; il résulte, au contraire, des citations du journal des Savants que Fargues n'était pas gentilhomme et qu'il fut jugé par une commission spéciale siégeant à Abbeville; Fargues fut condamné par un arrêt du 16 mars 1666 non pas à être décapité, mais à être pendu, non pas pour meurtre, mais pour malversation comme fournisseur de pain et munitions pendant plusieurs années à la garnison de Hesdin.

LE COMTÉ DE LIMOURS

Louis XIII avait pris Hesdin le 29 ou le 30 juin 1639; il en avait donné le gouvernement à M. de Bellebrune, colonel d'un régiment dans lequel Fargues était major ; le sieur de la Rivière, beau-frère de Fargues, devint major de la ville de Hesdin. Bellebrune mourut en 1657 ; Fargues chercha à le remplacer; il vendit la ville de Hesdin à Don Juan d'Autriche et fit tirer sur l'armée française.

A la paix des Pyrénées, Fargues parut compris dans l'amnistie; il sortit de Hesdin parla porte neuve et se retira à Courson; mais bientôt il se rendit à Paris où il étala un luxe scandaleux.

Louvois, furieux, fit examiner la conduite qu'il avait eue à Hesdin ; son cas sembla à la justice rentrer non dans les crimes politiques, mais dans les crimes de droit, commun ; une dénonciation précisa les griefs que le gouvernement avait contre lui; il fut arrêté ainsi que son valet Mathurin ; il avoua quatre millions de détournement ; un jour que l'interrogatoire qu'il subissait avait été plus long que d'habitude, Fargues, prévoyant sa condamnation, demanda qu'on lui servît une carpe de quelque prix qu'elle fait; on lui en donna une, mais sans arête de peur qu'il ne s'étranglât.

Les pièces de cet intéressant procès se trouvent, sans doute, aux archives du département de la Somme.

Quoi qu'il en soit, en 1667, Louis XIV donna au président Guillaume de Lamoignon les biens confisqués sur de Fargues. La terre de Courson resta entre les mains des descendants de Lamoignon jusqu'en 1775, époque à laquelle ils vendirent cette terre à Dupleix de Bacquencourt, qui fut guillotiné sous la Terreur. La fille de Dupleix de Bacquencourt avait épousé le comte de Montesquiou-Fezensac, qui, lui-même, maria sa fille au général Arrighi de Casanova, duc de Padoue, qui prit une grande part aux batailles de Wagram, de Leipzig et à la campagne de France. Le duc de Padoue mourut en 1853, sénateur et gouverneur des Invalides.

Le domaine de Courson appartient depuis à son fils, qui fut préfet de Seine-et-Oise et ministre sous le second Empire.

Le château de Courson, rebâti en 1550 par Gilles Le Maistre, augmenté par les Lamoignon, fut restauré en 1822 par l'architecte Berthault, qui dessina le parc. Il se compose d'un grand corps de logis et de deux ailes avec six pavillons.

La Société, dirigée par M. le comte de Caraman, visite les différentes salles du château, qui comptent des toiles de Herrera, de Murillo, de Vélasquez, de Zurbaran, d'Andréa del Sarto, de Rembrandt, de Mignard, de Rigaud, et de Delaroche. On s'arrête devant le beau portrait de la femme de Dupleix de Bacquencourt peinte par Nattier, et surtout devant les souvenirs laissés par Napoléon Ier au duc de Padoue.

La Société a achevé son excursion; elle prend congé de M. le comte de Caraman, que M. de Marsy remercie. Ses membres remontent dans les voitures qui les ont amenés, les uns se dirigeant vers Limours, les autres revenant vers Briis-sous-Forges, où ils entendent des vers de M. Mouton et du poète Patrix et visitent en détail l'église, tous ravis de la bonne journée, instructive et agréable, qu'ils ont passée, et de l'accueil excellent que partout ils ont reçu à Limours, à Briis et à Courson.

RICHELIEU, GASTON D'ORLEANS ET LA COMTESSE DE BRIONNE A LIMOURS

Le manuscrit de Prévost, régisseur de la comtesse de Brionne, que nous avons la bonne fortune de publier, résume assez exactement l'histoire de Limours depuis ses origines jusqu'à la fin du XVIIIème siècle ; il complète ce que nous connaissions déjà et apporte des documents nouveaux principalement sur les séjours de la comtesse de Brionne à Limours.

Il nous a paru intéressant d'ajouter au travail de Prévost quelques renseignements sur les séjours à Limours du cardinal de Richelieu, de Gaston d'Orléans et sur la comtesse de Brionne elle-même.

Des détails biographiques sur cette grande dame du XVIIIème siècle, quelques notes sur Limours pendant la révolution et en 1814, au moment de l'invasion, qu'en outre nous donnons, formeront, croyons-nous, un résumé assez complet de l'histoire de Limours.

LE CARDINAL DE RICHELIEU

Tout ce qui concerne la vie du cardinal de Richelieu a une très grande importance et il nous a paru utile au point de vue de l'histoire locale de filer les traces du passage du grand cardinal, à Limours.

C'est le 6 avril 1623 que le cardinal de Richelieu se rendit acquéreur du comté de Limours ; le 14. avril il écrivait à un ami : Je ne puis que je ne vous die la folie que j'av faite d'achepter Limours en vendant Anssac et ma charge de grand aumônier ; mais il ajoutait que cette folie lui avait été commandée par sa santé qui exigeait son repos dans une maison de campagne aux environs de Paris. (Lettres de Richelieu, t. VIII, P. 525)

Dans une lettre de Malherbe à Racan, datée de Fontainebleau du 10 septembre 162à, le poète fait allusion aux séjours de son protecteur, à Limours : Il s'en est allé, dit-il, chercher quelque repos en sa maison de Limours... vous savez que mon humeur n'est ni de flatter ni de mentir, mais je vous jure qu'il y a en cet homme quelque chose qui excède l'humanité et que si notre vaisseau doit jamais vaincre les tempêtes, ce sera tandis que cette glorieuse main en tiendra le gouvernail. Les autres pilotes me diminuent la peur, cettui-cy me la fait ignorer.

Du 6 avril 1623 au 14 décembre 1626, date à laquelle le cardinal se défit de Limours, il embellit le château de statues, de tableaux, de fontaines, de manière qu'il égalait les plus belles demeures de France ; aussi le 14 octobre 1627 Malherbe écrivait-il :

(Oeuvres de Malherbe, t. 1V, p. 108 et 109. Collect. des grands écrivains.)

LE COMTÉ DE LIMOURS

Le cardinal avait, à sept ou huit lieues de Paris, une maison embellie de toutes les diversités propres au soulagement d'un esprit que les affaires ont accablé; il a oublié le plaisir qu'il en recevait ou plutôt le besoin qu'il en avait pour se résoudre à la vendre et à employer les deniers à l'achat du gouvernement du Havre. Tout ce que le roi a pu obtenir de lui ça été que lorsque les coffres de son épargne seront mieux fournis qu'ils ne le sont, il ne se refusera pas que par quelque bienfait S. M. ne lui témoigne l'affection qu'elle a de son service.

L'époque du séjour du cardinal de Richelieu à Limours est importante ; Richelieu est entré au conseil, il est parti en lutte contre les calvinistes français qui forment un état dans l'État; à Limours même, à la date du 29 mai 1626 est signée une convention relative à l'exercice du culte des protestants dans les villes où ils ont des établissements.

(Lettres de Richelieu, t. VIII, p. 194-195.)

Limours reçut alors la visite des poètes amis du cardinal, notamment de Boisrobert qui rima, paraît-il, malicieusement sur Limours privé d'eau et s'attira, à cette occasion, une verte réplique d'un de ses confrères anonymes en poésie.

(Biblioth. de l'arsenal, manuscrits de Conrart, n° 5414. Nous n'avons pu retrouver les vers de Boisrobert.)

A BOIS ROBERT SUR LA PRIÈRE QU'IL FAIT, A LA FONTAINE CASTALIE DE DESCENDRE DANS LIMOURS

<p>I</p> <p>Petit avorton de Parnasse Tu vas en des lieux trop hantés Où les vers manquants de beautés Manqueront d'honneur et de grâce ; Je préviens le grand Richelieu Qui te va chasser de ce lieu ; C'est fait, il te faudra descendre, Fuy, maraud, d'un rapide cours Et ne viens plus jamais répandre Tes sottises dedans Limours.</p> <p>II</p> <p>O ! pauvre troupe abandonnée, On a reçu l'hommage vain D'un petit coquin d'écrivain, Chère troupe, on t'a profanée, En vain, favoris des neuf soeurs, Avez-vous eu taut de douceurs, Boisrobert s'en moque et s'en joue, Vos vers si beaux, si florissants Ont-ils pas été dans la boue, Souillés par les pieds des passants</p>	<p>III</p> <p>Gentil port'esponge des Muses, Il faut pour jamais nous quitter. Ne reviens plus nous visiter, Si tu le prétens, tu t'amuses, Limours, digue des plus grands Roys A des des prés, des monts et des bois, Dont rien n'interrompt le silence, Par tes voix, tes luts, tes vers, Tu te rendrais par ta présence Le plus sot de l'univers.</p> <p>IV</p> <p>Je n'y connais rien que de rare Les poètes y sont adorés, Laisse les cabinets dorés Dont Apollon nous sépare, Si tu viens contre son désir, L'affliger de ce déplaisir, Qui plus que tout autre le touche, Tes vers au jardin de Limours, Ne sortiront que par la bouche Des chantres de nos carrefours.</p>
--	--

GASTON D'ORLÉANS

(Le titre d'acquisition du 14 décembre 1626, par lequel Richelieu vend au roi pour Gaston, se trouve aux Arch. Nat. dans un carton du comté de Limours ; les lettres-patentes, par lesquelles Louis XIII accommode son frère du comté de Limours, furent données en avril 1627 et enregistrées au Parlement le 23 juillet 1621. Arch. nat. Xie 8651, fol. 51.)

Richelieu fut remplacé à Limours par Gaston d'Orléans, frère du roi Louis XIII dont la présence y est signalée par l'extrait de lettre que voici, datée du 12 mai 1630 : Monsieur est, à cette heure à Limours où les princes sont allés le voir, y les y doit fester et puis aller à Dampierre chez M. de Chevreuse ; ainsi il passe son temps le mieux qui peut. Le cardinal de Richelieu avait vendu au roi, moyennant 375.000 livres, le domaine de Limours avec toutes ses dépendances, les fiefs de Villancourt, de la Croix-Blanche, de Ragonant, de Garnevoisin, de Bessuyer, du Jardin, de Roussigny, de Grand-Maison, du Petit-Hôtel et les métairies de Limours, de Roussigny et de Bessuyer ; un prix était fixé à part pour le mobilier qui était très important. Dans de petits vers peu méchants, la Muse historique de

<p>Ores que la saison nouvelle Est seraine, riante et, belle, Et que les fleurs pleines d'appâts Semblent naître dessous nos pas, Dans les jardins et les prairies D'un gracieux émail fleuries Il prend à chacun un désir De courtoiser Flore et Zéphir Et respirer leur douce haleine Tant dans les bois que dans-la plaine. Le Roy fut à Rueil jedy Et Gaston revint vendredy De Limours, maison rare et belle Où fut aussi :Mademoiselle Pour humer l'air délicieux Qui règne en ces aimables lieux.</p> <p>Dimanche, 3 septembre 1651.</p> <p>Gaston, depuis cinq ou six jours, Est clans sa maison de Limours Où son illustre fille aînée</p>	<p>L'alla voir une après-dînée Pour le convier au retour, De la part, dit-on, de la cour.</p> <p>Dimanche, 21 octobre 1651.</p> <p>Pour d'autres nouvelles vulguères Et qui ne vous surprendront guère, Gaston depuis cinq ou six jours, Est dans sa maison de Limours Où, quand il pleut, il joue aux cartes.</p> <p>Samedi 26 octobre 1659.</p> <p>Monseigneur Gaston, ce soir mesme, Avec une vitesse extrême, Suivy de Beaufort et Rohan Qui sont amis depuis un an Tout droit à Limours fit voyage, Soit pour y faire son ménage Ou pour attendre quelque temps Des nouvelles des mal-contents.</p>
---	--

Loret note tous les séjours de l'oncle de Louis XIV à partir de 1651 à Limours.

Dimanche, 5 juin 1651

Samedi, 5 avril 1656.

Gaston...

Tire tant qu'il peut vers la Fère

Ayant logé depuis trois jours

Dans son cher château de Limours-

LE COMTÉ DE LIMOURS

Puis Gaston mourut en 1660 et le poète Loret lui consacra ces tristes vers et cette plaisante épitaphe

. l'impiteuse Cloton
Nous a ravy le grand Gaston,
Ce héros de haute importance
Et du précieux sang de France.
Ny l'inviolable amitié De sa belle et chère moitié,
Ny les cris, vœux, soupirs et larmes
De ces objets remplis de charmes
N'ont pu par toute leur tendresse
Fléchir cette Parque tygresse
Ny retarder d'un seul moment
La mort de ce prince charmant.

ÉPITAPHE

Gaston que cette tombe enclôt
Fut fils de France et l'on remarque
Que s'il fût né six ans plus tôt,
Il en eut été le monarque.

La physionomie de Gaston d'Orléans qui fut un brouillon, offre moins d'intérêt que celle de son capitaine des chasses, à Limours, qui fut un poète d'une certaine valeur, il se nommait Pierre Patrix ; il composa des vers à la veille de sa .mort qui sont restés célèbres ; il songe qu'il est mort.

Je songeais cette nuit que de mal consumé
Côte-à-côte d'un pauvre on m'avait inhumé
Et ne pouvant souffrir ce factieux voisinage,
En mort de qualité je lui tins ce langage
Retire-toi, coquin, vas pourrir loin d'ici ;
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi.
Coquin ! ce me dit-il d'une arrogance extrême,
Va chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-même,
Ici tous sont égaux, je ne te dois plus rien ;
Je suis sur mon fumier, comme toi sur le tien.

Dans le même ordre d'idées dépourvues d'ambition, Patrix avait, ainsi composé son épitaphe :

Passant, arrête un peu : sous ces vers que tu lis
Gisent de leur auteur les os ensevelis.
Au bord de cette tombe et tout près d'y descendre,
Lui-même fit ces vers pour en couvrir sa cendre.
N'attends pas néanmoins, passant, qu'il te convie
D'apprendre ses vertus, ni son nom, ni sa vie,
Ce qu'il fut dans le monde ou ce qu'il ne fut pas,
La perte que son siècle a faite à son trépas,
Ni comme abandonnant la terre désolée,
Son âme glorieuse au ciel s'en est allée,
Nouvel astre, augmenter les feux du firmament
Ridicules discours, jargon de monument.
Hélas! maudit pécheur, endurci dans son crime
De cent folles amours, éternelle victime,
Et l'infâme ,jouet de mille vanités,

LE COMTÉ DE LIMOURS

Il n'eut, de son vivant, point d'autres qualités.
O qu'heureux mille fois le ciel l'aurait fait naître
S'il s'en fût corrigé comme il les sût connaître
Passant, va ton chemin et t'assure aujourd'hui
Que c'est prier pour toi que prier pour lui.

A côté de ces vers très connus, que donnent toutes les biographies de Patrix, nous citons pour mémoire une pièce de vers très obscure dans laquelle Patrix fait allusion à Limours (1) " si peu fameux par les naufrages " et quelques autres vers de lui inédits, rapportés dans les manuscrits de Conrart.

(1) Recueil de BARBIN, tom. IV. Bibl. nat. IV° 11.550. (2) CONRART. Tom. XXIV, p. 563 et sq).

PAROLES POUR UN AIR

Parce qu'il ne vous dit rien
Vous niez qu'il vous cajole ;
Mais si vous l'entendez bien
Qu'a-t-il besoin de parole?
Servir et persévérer
C'est assez se déclarer.
Soupirs, regards, petits soins,
En amour tout est langage
Et celui qui parle moins
Souvent en dit davantage.
Servir et persévérer,
C'est assez se déclarer.

LA CAPITAINERIE DE LIMOURS

Le comté de Limours avait été acquis par Louis XIII le 14 décembre 1626 pour permettre au roi d'augmenter l'apanage de Gaston et cette destination fut remplie par les lettres d'apanage du mois d'avril suivant.

En donnant le comté de Limours à son frère, Louis XIII n'établit point de capitainerie à Limours, mais Gaston prit à la tête de ses chasses Patrix à qui il donna le titre de capitaine des chasses, titre que les princes et les simples particuliers eux-mêmes étaient dans l'usage de donner à ceux qu'ils proposaient pour commander à leurs gardes.

A la mort de Gaston, en 1660, le comté de Limours revint au roi et Louis XIV en accorda l'usufruit à Marguerite de Lorraine, veuve de Gaston.

Au mois de septembre 1669, Patrix céda à M. de Baille sa place de capitaine des chasses et de gruyer des bois et forêts de Limours ; en 1689, M. de Courson fut pourvu de la Survivance de M. de Basville et on copia ses provisions sur celles de 1669 ; en 1723, M. de Courson obtint pour son fils, M. de Montrevault, la survivance de ces fonctions de capitaine des chasses.

Mais l'étendue de la charge de capitaine des chasses à Limours fut sujette à de nombreuses contestations et à des procès qui se déroulèrent dans la première moitié du XVIIIe siècle entre M. de Montrevault, président à mortier au Parlement de Paris; gouverneur et capitaine des chasses de Limours et les propriétaires des environs de Limours, qui étaient : M. de Chavanne, seigneur haut justicier du Pomme-

LE COMTÉ DE LIMOURS

ret ; M. Fijant, seigneur haut justicier du grand Ragonant; le comte de Breteuil, seigneur de Quincampoix; M. Bastonneau, seigneur de Montjay ; Mérant, seigneur de Gif; le sieur Antoine, porte-aquebusier du roi, seigneur de Frileuse-le-Rouge ; Dudère de Gravelle, seigneur de Gravelle ; du Brochant seigneur du fief Lambert, le Bailly de Bocage, à cause du Petit déluge; l'abbé Guillot, prieur commandataire de Saint-Pierre de Limours ; les chanoines réguliers de Sainte-Croix la Bretonnerie, seigneurs de Fromenteau ; les religieux Célestins de Marcoussis, seigneurs de Frileuse-sous-Briis.

(Mémoire abrégé sur l'affaire de la capitainerie de Limours. Bibl., nat. 4° Fm. 19.588. Mémoire de M. de Chavanne et autres Bibl. nat. 8° Fm. 3.395. Ce dernier mémoire est de 1748. Ces factums sont indiqués dans l'excellent ouvrage de M. Corda.)

Le président de Montrevault, capitaine des chasses de Limours, prétendait que cette capitainerie était égale à celle de Saint-Germain, la Varenne du Louvre et autres capitaineries des maisons royales parce que :

1° Selon lui, Limours était une maison royale entretenue sur l'état des bâtiments du roi ;

2° Des lettres-patentes de 1662 avaient accordé aux officiers du château et chasses de Limours, les privilèges des commensaux de la maison de roi ;

3° La capitainerie de Limours avait été conservée en même temps que celle de Saint-Germain et autres par la déclaration du roi de 1699.

Sur ce fondement, il voulait devenir le maître de la chasse des seigneurs particuliers et ruiner par les servitudes plus rigoureuses et ces seigneurs et les autres propriétaires des héritages de ce comté.

Les quatorze seigneurs répondaient

1° Que Limours n'était point une maison royale, parce que jamais aucun de nos rois n'avaient habité ce château et. qu'il était entretenu sur l'état du domaine et non sur celui des bâtiments du roi ;

2° Que les lettres-patentes de 1662 n'avaient jamais eu d'exécution n'ayant pas été enregistrées, qu'elles avaient même été révoquées par les lettres-patentes de 1664 ;

3° Que le roi, en conservant, en 1690, différentes capitaineries, n'avait rien innové ; M. de Courson, père de M. Montrevault, obtint alors la conservation de la capitainerie de Limours ; elle n'était que ce qu'un seigneur particulier eût gardé, s'il eût été seigneur de Limours.

Tous ces litiges n'eurent plus d'objet quand le comté de Limours passa entre les mains du comte d'Eu, des héritiers Montrevault et de la comtesse de Brionne qui paraît avoir été sollicitée d'acquérir Limours, à raison du voisinage de Rochefort-en-Yvelines que son frère aîné possédait et où son grand-père était mort le 10 octobre 1727.

LA COMTESSE DE BRIONNE

La comtesse de Brionne fut une des femmes les plus jolies et les plus spirituelles de la dernière moitié du XVIII^e siècle.

Louise Constance de Rohan était née à Paris le 28 mars 1734, du mariage du Charles de Rohan, prince de Montauban, comte de Rochefort-en-Yvelines, gouverneur de Nîmes et de Saint-Hippolyte, et de Catherine-Eléonore de Béthisy.

Le 10 décembre 1742, elle avait été reçue chanoinesse de Remiremont, titre qui exigeait la justification de 200 ans de noblesse.

Elle avait deux frères et une soeur : son frère aîné était Charles-Jules-Armand, prince de Rohan-Rochefort, son frère cadet, Eugène-Hercule-Camille, appelé le prince Camille ; sa soeur, Éléonore-Louise-Constance, épousa, en Espagne, le comte de Mérode.

La chanoinesse de Remiremont fut destinée, en mariage, à un prince de la maison de Lorraine; au mois d'août 1748, le duc de Luynes écrivait :
(Mémoires du duc de Luynes, t. IX, pp. 84, 100, 230.)

Le mariage de la petite Mlle de Rohan, chanoinesse, seconde fille de M. de Montauban, est conclu avec M. de Brionne ; on le déclarera dès qu'on aura demandé l'agrément; le mois suivant, il ajoutait : le roi ayant permis qu'on lui portât à Choisy le contrat de mariage à signer de M. de Brionne, MM. de Brionne et de Montauban ont été à Choisy ce matin.

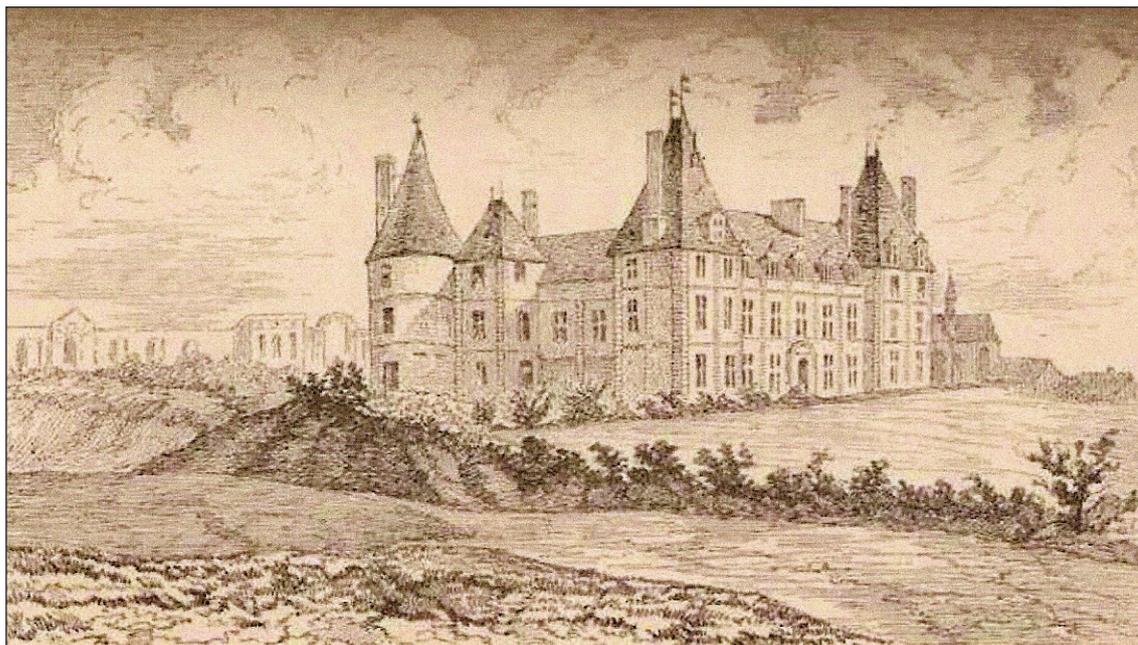
Le contrat était signé et le Mercure d'octobre 1748 annonça en ces termes la célébration du mariage :

Le 3 octobre 1748, Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne, grand écuyer de France en survivance, gouverneur et lieutenant général pour le roi de la province d'Anjou, des villes et château d'Angers et du Pont-de-Cé, brigadier des armées de Sa Majesté et mestre de camp d'un régiment de cavalerie, épousa Louise-Julie-Constance de Rohan, auparavant chanoinesse de Remiremont. Le mariage fut célébré en présence de M. le curé de Saint-Sulpice, en l'église de l'abbaye de Panthemont, par le prince Louis-Constantin de Rohan a, premier aumônier du roi, prévôt de l'église cathédrale de Strasbourg. L'époux est fils de feu Louis de Lorraine, prince de Lambesc et de Jeanne-Marguerite-Henri de Dufort de Duras et l'épouse est fille de Charles de Rohan prince de Montauban, lieutenant général des armées, roi, gouverneur des villes et château de Nîmes et de Saint-Hippolyte et d'Éléonore-Eugénie de Béthisy, dame du Palais de la Reine.

(Louis Constantin, né à Paris, le 24 mars 1697, y mourut en 1779; évêque de Strasbourg en 1756, il prit, en 1760, comme coadjuteur, son neveu que l'affaire du collier rendit tristement célèbre.

Charles de Rohan, prince de Montauban, né le 7 août 1693, marié le 23 septembre 1723 à Mlle Béthisy dont il eut une première fille, Éléonore-Louise-Charlotte, née le 15 janvier 1728.)

Mlle de Rohan était âgée de quatorze ans et M. de Brionne qui se mariait en troisième noces, en avait seulement vingt trois.



Il avait la survivance d'une des plus hautes fonctions de l'État, celle de grand écuyer de France; il devait entrer en possession de cette charge le 29 décembre 1751.

Le grand écuyer prêtait serment entre les mains du roi sa fonction lui donnait le pouvoir de disposer des charges vacantes de la grande et de la petite écurie; il ordonnait l'emploi de tous les fonds qui étaient affectés aux dépens de la grande écurie du roi et du haras; en cas de mort, du roi, c'était au grand écuyer qu'appartenait le soin de faire fournir le chariot d'armes, les carrosses et les chevaux caparaçonnés.

Quand le roi était à cheval, à la campagne, le grand écuyer pouvait marcher près de la personne de Sa Majesté. Aux premières entrées que S. M. faisait à cheval dans les villes du royaume, où elle était reçue avec cérémonie, le grand écuyer marchait à cheval directement devant la personne du roi, portant l'épée royale dans le fourreau lu velours bleu parsemé de fleurs de lys d'or, avec le baudrier de même étoffe, son cheval caparaçonné de même; le dais qui était porté sur le roi par les échevins lui appartenu. Aux lits de justice, le grand écuyer se plaçait à côté du grand chambellan qui s'asseyait toujours aux pieds du roi.

Comme traitement, le grand écuyer de France avait, de gages ordinaires, 3.600 livres et 20.400 livres de livrées pour sa bouche à cour, et beaucoup d'autres droits (1).

De Mlle de Rohan, le comte de Brionne eut quatre enfants, deux fils et deux filles, le 28 septembre 1751, Charles Eugène, qui fut connu sous le nom de prince de Lambesc, le 26 août 1753, Marie-Josèphe-Thérèse (2), titrée princesse d'Elbeuf ; le 14 novembre 1755, Anne-Charlotte, qu'on appela la princesse Charlotte ou princesse de Lorraine ; le 13 juin 1759, Joseph-Marie de Lorraine, prince de Vaudemont.

(1) État de la France, t. II, année 1736, p. 196 et sq.

(2) Née à Versailles, morte à Turin, au palais Carignan, le 9 février 1797, et inhuée le 11, auprès de son mari, dans les caveaux royaux de la Superga; son mari était

LE COMTÉ DE LIMOURS

décédé le 20 septembre 1780. Ce renseignement, ainsi que plusieurs autres, nous a été fourni par M. le duc de Bauffremont.)

A la cour de Louis XV, la comtesse de Brionne se lia très intimement avec la marquise de Pompadour qui lui écrivait, en juillet 1756, après la prise de Port-Mahon

<p>Ces braves insulaires Qui font, qui font sur mer les corsaires, Ailleurs ne tiennent guères; Le Port-Mahon est pris, Il est pris (3 fois). Ils en sont tous surpris, Il est pris, il est pris ! Ces forbans d'Angleterre, Ces fou... ces fou... ces foudres de guerre Sur mer comme sur terre Dès qu'ils sont combattus Sont battus (3 fois). Anglais, vos railleries, Ces traits, ces mots, ces plaisanteries Seraient-elles taries ? Seriez-vous moins plaisant A présent (3 fois). Raillant ou combattant, L'Anglais vaut tout autant.</p>	<p>Avec les mêmes grâces, Il rit, défend et nous rend ses places ; Ses bons mots, ses menaces Ont le même succès A peu près (3 fois). Beaux railleurs d'Angleterre, Nogent, Melun, le coche d'Auxerre, A vos vaisseaux de guerre Ont, pendant cet été, Résisté (3 fois). Ils les ont maltraités, Ils les ont écartés ! Notre flotte d'eau douce, Vous voit, vous joint, combat, vous repousse, Et, jusqu'au moindre mousse, Tout est, sur nos vaisseaux, Des héros! (3 fois).</p>
--	--

" Ma chère amie, nous sommes tous dans la joie, il faut que vous la partagiez. L'entreprise sur Minorque a d'abord passé pour téméraire ; à présent qu'elle a réussi, on la regarde comme un présage de nouveaux succès et comme une chose tout à fait naturelle. Le marquis de la Galissonnière a dissipé la flotte anglaise, et le duc de Richelieu a pris le fort Saint-Philippe d'assaut; ce sont là des événements heureux auxquels nous ne sommes pas accoutumés dans nos guerres navales avec les Anglais et qui n'en sont que plus agréables et plus importants. Nos soldats ont montré une intrépidité et une passion pour la gloire qui étonnent. Le maréchal de Richelieu voyant que la débauche et la crapule lui tuaient beaucoup de monde et feraient beaucoup de dégâts dans l'armée, fit dire à l'ordre que quiconque s'enivrerait à l'avenir serait privé de l'honneur de monter à la tranchée, c'est-à-dire de l'honneur de se faire casser la tête.

La ville de Paris va faire de grandes réjouissances, et pour moi, je ferai de mon mieux. On m'a apporté une fort jolie chanson sur cette conquête de Collé, je lui ai donné 50 louis et une pension de 400 francs ; il faut que tout le monde soit heureux, même les poètes dans la joie publique. Dites si vous le voulez au grand homme, qu'il peut venir nous voir cette semaine, pourvu qu'il soit agréable et me fasse rire. Adieu, ma chère amie, je baise vos belles mains et votre petite fille. "

(Anne-Charlotte, née le 11 novembre 1755 (Correspondance de Mme de Pompadour)

C'est Mme d'Egmont, qui la première, à la Comédie-Italienne . apprit aux Parisiens la prise de Port-Mahon.

LE COMTÉ DE LIMOURS

La chanson de Collé, réputée la meilleure, qu'on fit sur la prise de Port-Mahon, était ainsi conçue :

Mme de Brionne répondit le 12 juillet à son amie:

" Mille grâces, ma belle amie, de votre attention à m'annoncer l'heureuse nouvelle. Le courrier est venu passer cinq minutes avec moi. Peut-être souperons-nous ce soir ensemble, j'ai cent questions à lui faire. Ces fortifications taillées dans le roc vif, ces mines, ces contremines, ces échelles trop courtes qui n'ont rien fait manquer, ces quatre bombes, ce coup de canon, tirés pendant la nuit pour signal, ce brave officier qui a monté à l'assaut, malgré un bras emporté, il faut qu'il me dise tout cela en détail, j'en ai une impatience extrême. Il avait si bonne grâce sous la poussière et la sueur ! La nouvelle m'a fait tant de plaisir! je l'ai presque embrassé. Adieu, ma chère amie ; vous savez que le prince de Beauveau s'est conduit comme un Alexandre, on dit encore un bien infini de M. de Maillebois. Pour le général, il n'y a rien à en dire; c'est toujours lui, et je suis bien sûre qu'en ce moment, vous ne le boudez pas. "

Mme de Brionne fréquentait le salon de Mme Geoffrin où elle rencontra Marmontel qui fait son éloge dans ses mémoires ; (Mémoires de Marmontel p. 37)

"Après avoir dîné chez Mme Geoffrin avec les gens de lettres et les artistes, j'étais encore chez elle, le soir, d'une société plus réservée, car elle m'avait fait la faveur de m'admettre à ses petits soupers. La bonne chère en était succincte ; (c'était communément un poulet, des épinards, une omelette. La compagnie était peu nombreuse.

Le groupe était composé de trois femmes et d'un seul homme.

Les trois femmes, assez semblables aux trois déesses du Mont Ida, étaient la belle comtesse de Brionne, la marquise de Duras et la jolie comtesse d'Egmont (Sophie-Jeanne, Septimanie, fille du maréchal de Richelieu, née le 1er, mars 1740, mariée à 16 ans.) Leur Pâris était le prince Louis de Rohan.

La comtesse de Brionne, si elle n'était pas la Vénus elle même, ce n'était pas que, dans la régularité parfaite de sa taille et de tous ses traits, elle ne réunît tout ce qu'on peut imaginer pour définir ou peindre la beauté idéale. De tous les charmes un seul lui manquait, c'était l'air de la volupté.

Les nouveaux contes que je faisais alors et dont ces dames avaient la primeur, étaient avant ou après le souper une lecture amusante pour elles, et lorsque le petit souper manquait par quelque événement, c'était à dîner chez Mme de Brionne qu'on se rassemblait. J'avoue que jamais succès ne m'a plus sensiblement flatté que celui qu'avaient mes lectures dans ce petit cercle, où l'esprit, le goût, la beauté, toutes les grâces étaient mes juges ou plutôt mes applaudissements.

Ce qui me ravissait moi-même, c'est aussi de voir de pris les plus beaux yeux du monde donner des larmes aux petites scènes touchantes où je faisais gémir la nature ou l'amour. "

(Les Contes Moraux de Marmontel furent publiés pour la première fois en 1761.)

De Goncourt, dans la Femme au XVIII^e siècle (p. 74-75), apprécie en ces termes Mme de Brionne. :

" Dans un hôtel de la place du Carroussel la société trouvait Mme de Brionne. Princesse dans toute l'étendue du mot et avec tous les dehors de l'orgueil, elle était

LE COMTÉ DE LIMOURS

digne, imposante, haute dans son maintien, sévère dans ses manières et tenant les gens à distance, elle avait l'air de compter ses regards pour des grâces, ses paroles pour des services, sa familiarité pour des bienfaits. Elle avait l'âme de son visage, la chaleur, la vivacité lui manquaient : mais la sûreté de son jugement, la finesse de son tact, un sens rare acquis dans la pratique des affaires politiques, une facilité de parole qui était merveilleuse, la constance de son amitié, un mélange de raideur, de grandeur froides, lui valaient les respects du monde qui n'abordait son salon qu'avec une certaine gêne. "

Mme de Brionne devint veuve après treize ans de mariage ; le comte de Brionne mourut le 28 juin 1761 ; le Mercure lui consacre cette courte, mais sympathique notice :

Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne, grand écuyer de France, chevalier des ordres du roi et gouverneur de la province d'Anjou, maréchal des camps et armées de S. M., mourut à Paris, le 28 juin 1761, dans la trente sixième année de son âge.

Ce prince, qu'un caractère affable toujours égal, une âme sensible et bienfaisante, rendaient si cher à l'humanité..., emporte les regrets de ceux mêmes qui n'avaient jamais eu l'honneur de l'approcher.

Il était arrière petit-fils de Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, de Brionne et de Charny, vicomte de Marsan, grand écuyer de France qui a formé la branche de Lorraine-Armagnac.

Il laisse, pour succéder à ses titres, un fils âgé de dix ans.

La jolie comtesse avait vingt-sept ans à la mort de son mari ; elle ne se remaria point.

- (1) Salon de 1763, réimprimé par Guiffrey, n° 162.)
- (2) Jean-Baptiste Lemoyne, né à Paris en 1704, mort en 1778.)

Au salon de 1763 (1), le sculpteur Lemoyne (2) exposa son buste en terre cuite. C'est sans doute la vue de ce buste qui provoqua cette lettre datée des Délices et écrite le 6 juin 1764, à la princesse de Ligne, par Voltaire

Brionne, de ce buste adorable modèle,
Le fut de la vertu comme de la beauté ;
L'amitié le consacre à la postérité,
Et s'immortalise avec elle.

Vous vous adressez, Madame, à une fontaine tarie, pour avoir un peu d'eau d'Hippocrène. Je ne suis qu'un vieillard malade au pied des Alpes qui ne sont pas le mont Parnasse, ne soyez pas surprise si j'exécute si mal vos ordres. Il est plus aisé de mettre Mme de Brionne en buste qu'en vers. Vous avez des Phidias, mais vous n'avez point d'Homère qui sache peindre Vénus et Minerve.

D'ailleurs, Madame, vous écrivez avec tant d'esprit que je suis tenté de vous dire : Si vous voulez faire de bons vers, faites-les... Quatre vers sont bien longs sous un marbre, mais il en faudrait cent pour exprimer tout ce qu'on pense de vous et de la comtesse de Brionne.

Jetez mes quatre vers au feu, Madame, et mettez en prose

LE COMTÉ DE LIMOURS

L'amitié consacre ce marbre à la beauté et à la vertu. Cela est plus dans le style qu'on appelle lapidaire ; ou bien jetez encore au feu cette inscription et mettez en deux mots votre pensée : cela vaudra beaucoup mieux.

Pardonnez à mon extrême stérilité et agréez le profond respect, etc.
(Correspondance de Voltaire)

En 1768, la comtesse de Brionne maria sa première fille, âgée de quinze ans, Marie-Josèphe-Thérèse, avec un prince italien de la maison de Savoie-Carignan.

Au mois d'août la comtesse de Brionne présentait sa fille à Louis XV.

Compiègne, 31 août 1768 (Gazette de France, 1768, n° 71.)

La princesse de Lorraine, fille du feu comte de Brionne, grand écuyer de France, a pris congé du roi et de la famille royale le 27 de ce mois, pour se rendre à Turin, où elle va épouser le prince Victor-Amédée, fils du prince de Carignan. Elle a eu l'honneur d'être présentée à S. M. et à la famille royale par la comtesse de Brionne, sa mère.

Le mariage était célébré au mois d'octobre.

Paris, 21 octobre 1768 (Gazette de France, du 21 octobre 1768)

Le mariage de la princesse Marie-Josèphe-Thérèse de Lorraine, fille du feu comte de Brionne et de Louise-Julie-Constance de Rohan, avec le prince Victor-Amédée-louis-Marie Volfgand de Savoie-Carignan, représenté par le maréchal prince de Rohan-Soubise, a été célébré le 18 de ce mois. La bénédiction nuptiale leur a été donnée dans la chapelle particulière de la commune de Brunoï par l'abbé prince de Lorraine, grand doyen de Strasbourg.

L'année suivante, la beauté de Mme de Brionne portait ombrage à la cour, qui rayait son nom des voyages à Compiègne.

Bachaumont écrivait

10 juillet 1769 (Bachaumont, Mémoires secrets.)

Le voyage à Compiègne a donné lieu à une caricature appelée le Combat des anagrammes. Il faut savoir, avant d'en donner le détail, que S. M. s'étant fait représenter la liste des dames qui avaient été du voyage l'année dernière, on a rayé Mme la comtesse de Brionne, Mme la comtesse de Grammont et Mme la comtesse d'Egmont, trois femmes de la cour ayant, à juste titre, quant à deux du moins, de grandes prétentions à la beauté.

En 1770, le prince de Lambesc, qui avait succédé au comte de Brionne dans ses fonctions de grand écuyer de France, fut chargé d'accompagner Marie-Antoinette, sa parente, lors de son mariage avec le dauphin.

Le frère aîné de la comtesse de Brionne avait épousé Marie-Henriette-Charlotte-Dorothee d'Orléans Rothelin et son plus jeune frère, Camille, était devenu abbé d'Homblières, diocèse de Noyon, chanoine de Strasbourg, général des galères de l'abbaye de Penthemont.

Sa seconde fille, Anne-Charlotte, devint, en 1775, coadjutrice de l'abbaye de Remiremont.

LE COMTÉ DE LIMOURS

La princesse Charlotte excita une vive rumeur à la cour à l'occasion du mariage de Louis XVI.

Grimm (Grimm, tom. IX, p. 33 à 39, édition de M. Tourneux.) raconte, à la date du 1^{er} juin 1770, que peu de jours avant le mariage du dauphin le bruit se répandit que Mlle de Lorraine, qui avait alors quinze ans, danserait son menuet au bal paré, immédiatement après les princes et, les princesses du sang; cette nouvelle causa la plus grande fermentation parmi les ducs et pairs, qui adressèrent au roi Louis XV, le 7 mai, mi mémoire dans lequel ils se plaignirent que Mlle de Lorraine dansât ainsi avant toutes les dames de la cour, alors qu'il n'existait point de rang intermédiaire entre les princes du sang et la haute noblesse.

Le roi répondit de sa propre main qu'il avait accordé cette distinction sur la demande de l'ambassadeur d'Autriche, et il invitait les ducs et pairs à respecter une décision qui ne devait pas constituer un précédent.

Cette réponse du roi, non plus que la parodie qu'on fit du mémoire des ducs et pairs, ne désarma point les amours propres que la raillerie suivante, au contraire, froissa :

Sire, les grands de vos États
Verront avec beaucoup de peine
Une princesse de Lorraine
Sur eux au bal prendre le pas.
Si votre Majesté projette
De les flétrir d'un tel affront
Ils quitteront la cadenette
Et laisseront les violons.
Avisiez-y, la ligue est faite.
Signé : l'évêque de Noyon,
Lavaupalette, Bauffrenont,
Clermont, Laval et Villette.

L'abandon de la salle de danse fut donc sur le point de se produire; quelques heures avant le bal, les dames de la cour refusaient de danser ; il fallut que le roi lui-même intervint pour les décider au moyen d'une ingénieuse combinaison.

Mlle de Lorraine dansa son menuet, aussitôt après les princes du sang, puis le roi fit danser un second menuet par le comte d'Artois avec Mme de Laval; ensuite le prince de Lambesc dansa avec Mme de Duras.

De cette façon, la susceptibilité des dames de la cour était ménagée, mais pour cela le comte d'Artois avait du danser un second menuet et Mme de Laval avait dansé avec le prince de Lambesc.

Cette susceptibilité était-elle fondée ? Les partisans de la maison de Lorraine prétendaient que non et leurs raisons semblent assez plausibles.

La maison de Lorraine était établie en France depuis deux cents ans, et jusque-là elle avait joui de prérogatives qui lui donnaient un rang intermédiaire entre les princes du sang et la haute noblesse ; ainsi les princes de Lorraine recevaient le cordon bleu à vingt-cinq ans, dix ans après les princes du sang et dix ans avant les ducs et pairs; à la cérémonie de l'ordre, ils précédaient les maréchaux, les ducs et pairs, chevaliers de l'ordre.

Mlle de Lorraine était d'ailleurs une charmante personne; voici ce que dit d'elle Mme de Choiseul, écrivant à Mme Du Deffand, le 22 septembre 1771, après avoir fait cet aimable éloge de sa mère.

LE COMTÉ DE LIMOURS

Je ne connaissais pas Mme de Brionne et elle me plait beaucoup, parce qu'elle est en tout fort différente des préventions que j'avais sur elle. C'est une femme très raisonnable, qui a beaucoup plus d'esprit et de fond qu'on ne croit, et qui joint à cela une douceur et une facilité dans la société qui la rendent infiniment aimable. Mlle de Lorraine, qu'elle nous a amenée, est un modèle de grâces et d'éducation. (Lettres de Mme Du Deffand à Mme de Choiseul, tom. 11, p. 55.)

Mlle de Lorraine était, avec sa mère, une assidue de Chanteloup, la splendide propriété située près d'Amboise, où après sa disgrâce, en 1770, s'était retiré le duc de Choiseul.

Les lettres de Mme Du Deffand nous montrent, de 1774 à 1778, Mme de Brionne et la princesse Charlotte faisant de fréquents voyages à Chanteloup.

Le 22 septembre 1771, c'est l'abbé Barthélemy qui envoie à Mme Du Deffand une fable que M. de l'Isle a composée pour Mlle de Lorraine.

Le 30 octobre, Mme de Choiseul écrit à Mme Du Deffand

J'ai été très touchée des avances que vous avez faites à Mme de Brionne, parce que j'ai bien senti que j'en étais l'unique objet.

Le 26 juillet 1775, Mme de Brionne est à Chanteloup avec ses deux filles (Mme de Savoie-Carignan et Mlle de Lorraine) qui sont toutes deux aimables. Ailleurs on dit d'elle : sans prétention, la mère est douce et facile à vivre.

Le mois suivant elle y reste cinq jours de plus qu'elle ne comptait, arrêtée par un mal de gorge.

En 1778, c'est la princesse Charlotte qui y est malade, et l'abbé Barthélemy fait ainsi la relation de sa maladie à Mme Du Deffand :

Chanteloup, ce 20 août 1778.

Nous avons été dans de cruelles alarmes pendant quelques jours ; vous en avez su le sujet: Mme la princesse Charlotte était menacée de la petite vérole ou d'une fièvre maligne, et peut-être de toutes les deux ensemble : fièvre violente avec plusieurs redoublements dans la même journée, oppression dans la poitrine, douleur dans les reins, mal de tête avec des élancements insupportables, éruption de boutons sur tout le corps. Tout cela s'est heureusement terminé par une fièvre rouge, dont il ne reste que quelques faibles traces. Nous étions extrêmement inquiets, excepté la malade qui a toujours montré beaucoup de courage, de douceur et de gaieté.

En 1774, Mlle de Lorraine avait été à la veille de se marier, puis le mariage avait manqué ; même déconvenue était arrivée à son frère, le prince de Lambesc, qui devait épouser Mlle de Montmorency. (Madeleine Angélique de Montmorency-Luxembourg.)

En mars 1773, ce prince achetait au duc de Bauffremont son régiment, moyennant 460.000 francs.

(La branche de la maison de Lorraine, représentée par le comte de Brionne, avait hérité, au XVI^e siècle, du comté de Charny et du titre de grand sénéchal héréditaire de Bourgogne comme descendant de Pierre de Baufremont, comte de Charny.)

LE COMTÉ DE LIMOURS

La comtesse de Brionne était toujours demeurée dans les bonnes grâces de Voltaire qui, en 1773, lui consacrait quelques vers :

Quel bruit chez le peuple helvétique
Brionne arrive; on est surpris,
On croit voir Pallas ou Cypris
Ou la reine des immortelles ;
Mais Chacun m'apprend qu'à Paris,
Il en est cent presque aussi belles.

Elle jouissait d'une grande autorité et n'hésitait pas à rappeler aux convenances les ambassadeurs même qui y manquaient.

" M. le comte de Mercy-Argenteau, ambassadeur de l'empereur, dit Bachaumont (Bachaumont, 13 mars 1775) dans les fêtes qu'il a données en cette qualité, à l'archiduc Maximilien, n'a pas apporté l'intelligence nécessaire pour l'assortiment des convives. A certain jour, entre autre, il a prié M. le duc et Mme la duchesse de Choiseul avec M. le duc et Mme la duchesse d'Aiguillon. Mme de Brionne, qui était aussi du repas, a fait là-dessus des observations au comte et même des reproches en lui faisant sentir sa balourdise bien opposée à l'esprit de finesse ou de politique que devrait avoir un membre du corps diplomatique. "

Nous avons vu que la comtesse de Brionne acheta, en 1775, dans le voisinage de Rochefort-en-Yveline qui était le domaine de son frère aîné, le domaine de Limours; Limours fut alors le théâtre de jolies fêtes.

Le régisseur de la comtesse de Brionne a eu l'excellente idée de décrire, dans son manuscrit, les fêtes qui furent données au château de Limours en l'honneur de sa châtelaine ou par elle.

La première fête se place à la fin de 1775 ou en 1776, après l'acquisition du domaine par la comtesse de Brionne; le château n'étant pas encore en état de recevoir, la comtesse avait du demander l'hospitalité à son voisin, M. de Chavanne.

I	III
Une princesse qu'on renomme Est Notre Seigneur, Pour nous quel honneur Elle a la beauté de la pomme. Allons gai, réjouissons-nous. . J'en serons aimé tout comme, Allons gai, réjouissons-nous, Je l'aimons tretous.	Nous jouirons de sa présense Pour nous cet honneur Fait notre bonheur. Je n'ons jamais eu cette chance Allons gai, réjouissons-nous Je sons les plus heureux de France, Allons gai, réjouissons-nous Et faisons les fous.
II	IV
Pour Dame nous avons la reine Pour nous quel honneur Dans notre malheur. Le ciel sensible à notre peine Allons gai, réjouissons-nous. Nous en donne une aussi chrétienne, Allons gai, réjouissons-nous, Je, l'aimons tretous.	Pour nos enfans quelle espérance D'avoir pour Seigneur Un Prince d'honneur (1) De plus, grand écuyer de France. Allons gai, réjouissons-nous, Notre bonheur fera leur chance, Allons gai, réjouissons-nous, Et faisons les fous.

L'organisatrice de cette fête, comme de la plupart des autres, était la duchesse de Villeroy renommée, au XVIII^e siècle, pour son goût des spectacles.

LE COMTÉ DE LIMOURS

Jeanne-Louise-Constance d'Aumont, fille du duc d'Aumont et de Vicloire-Félicité de Durfort Duras, était, née à Paris, le 11 février 1731; elle avait alors quarante-cinq ans, plus âgée de trois ans que Mme de Brionne son amie; elle avait épousé, le 13 janvier 1745, Gabriel-Louis-François de Neufville duc de Villeroy, qui ne lui avait pas donné d'enfant ; elle avait été mise en possession du tabouret, le 9 mai 1759.

Le comte de Senneterre, qui avait été chargé par elle de composer des vers, devait être Charles-Emmanuel, fils d'un ancien colonel d'infanterie, alors âgé de 24 ans.

DESCRIPTION DES FÊTES

DONNÉES A S.A. MADASIE LA COMTESSE DE BRIONNE DANS SON CHATEAU DE LIMOURS

(Bibl. Nat. Manuscrits, 14441)

PREMIÈRE FÊTE

Ce fut à la prise de possession, les habitants furent recevoir S. A. aux confins du comté de Limours où il y eut force mousquetades comme cela se pratique.

La princesse ne pouvant loger au château, qui n'était pas habitable, avait emprunté la maison de M. de Chavanne pour se loger, elle avait avec elle grand monde. Mme la duchesse de Villeroy avait fait venir sa musique. M. le comte de Senneterre fit les vers que voici

L'élite des filles habillées en bergères vinrent présenter un petit mouton tout garni de rubans et l'une d'elles lui chanta ces couplets-ci par l'auteur du Moulin à vent sur l'air Allons gai, de la Soirée des boulevards.

(1) Le prince de Lambesc ; ce prince eut le malheur de tuer un paysan à Limours, un jour, à la chasse. (L'arrondissement de Rambouillet, par Manuela.)

A la deuxième fête donnée en 1777, la duchesse de Villeroy avait fait venir des artistes de la Comédie Italienne. Assistaient à cette fête, à côté de la duchesse de Villeroy et de la comtesse de Brionne, la princesse Charlotte qui avait alors vingt-deux ans, le comte et la comtesse de Senneterre, Louis Sextius de Jarente de la Bruyère ancien évêque d'Orléans, prélat peu renommé pour ses vertus. L'ancien évêque avait alors soixante et onze ans; il avait été disgracié sous le ministère de Choiseul (Bachaumont, 3 nov. 1782, résume les attaques dirigées contre lui.) ; la marquise de Chauvelin, née de Mazade d'Argeville dont Voltaire avait vanté les beaux yeux autrefois, était la fille d'un conseiller au Parlement; elle avait épousé, en 1758, le marquis de Chauvelin, grand maître de la garde-robe, qui mourut subitement en jouant aux cartes avec Louis XV ; pendant plusieurs années après la mort de son mari, la marquise de Chauvelin avait conservé une tristesse causée par cette mort inopinée dont le souvenir la poursuivait; la princesse de Ligne qui figure à la fête de 1777 paraît être la fille du marquis de Mézières et de Miss Ogletorp, la mère du fameux prince de Ligne.

DEUXIÈME FÊTE : UN MAI A LIMOURS

Le 1er mai 1777 madame la duchesse de Villeroy imagina de donner un Mai à la princesse.

LE COMTÉ DE LIMOURS

Le matin, au lever de S. A., deux bergers et deux bergères portant un arbuste garni de fleurs et de rubans vinrent le déposer dans la galerie du château précédés de la musique de madame la duchesse; ils chantèrent en dansant autour du Mai des couplets relatifs à la fête.

Le soir il y eut comédie sur un théâtre que madame la duchesse avait fait très bien décorer; elle avait fait venir des décorations du magasin des menus; sa musique formait un très bon orchestre; elle avait aussi fait venir plusieurs acteurs tels que les S. et D. Trial de la Comédie Italienne, et le S. Dugazon de la Comédie française, tout fut parfaitement exécuté, il y eut, de la part de Dugazon, beaucoup d'imbroglio impromptus relatifs à Limours et à S. A.

La compagnie était on ne peut plus brillante et composée de leurs Altesses Mme la comtesse de Brionne, Mme la princesse de Ligne, Mme la princesse Charlotte, Mme la duchesse de Villeroy, M. le comte et Mme la comtesse de Senneterre, Mme la marquise de Chauvelin, M. et Mme de Betizi et Mgr l'évêque d'Orléans.

On y avait admis les habitants de Limours autant que la salle en put contenir.

TROISIÈME FÊTE : UNE FÊTE DES ÉCOLES A LIMOURS

Mme la duchesse de Villeroy, toujours admirable pour imaginer des fêtes et même pour les rendre utiles, voulut en donner une à tous les enfants de l'école de Limours.

Ces enfants vinrent de l'école au château conduits, les garçons, par le maître et, les filles, par la maîtresse formant une marche deux à deux; quand ils furent tous rangés, Mme la duchesse de Villeroy, en robe de palais jouant le rôle de Bailly de Limours, fut avec sa musique chercher la princesse, et sa compagnie ; à son arrivée dans la galerie, des chanteurs, que Mme la duchesse avait fait venir, exécutèrent une cantate dont les paroles ainsi que la musique avaient été faites pour la fête. Ensuite un des enfants de l'école, s'adressant à la princesse, lui chanta au nom de tous ce couplet par l'auteur du Moulin à vent, sur l'air : Est-il de plus douces odeurs.

Princesse, il nous sera bien doux
D'être sous votre Empire;
Nos coeurs nous vous les offrons tous,
Nous ne savons mieux dire.
Votre bonté pourrait fort bien
Les approcher du vôtre.
Notre respect est le lien
Qui joindra l'un à l'autre.

Après cela trois garçons et trois filles, qui avaient été désignés par le maître comme les plus méritants de l'école, présentèrent à la princesse de leur écriture et on leur avait fait copier les quatrains que voici de la façon de M. l'abbé Coupé.

De sa beauté, l'on ne peut se défendre,
Et son esprit a le même pouvoir.
Quand on la voit, on l'aime sans l'entendre
Et qui l'entend l'aimerait sans la voir.
Elle sait rassembler dans son âme sublime
Cet amour des vertus, cette haine du crime,
Ce magique ascendant, ce talent enchanteur,
D'embellir la raison et de parler au coeur.

LE COMTÉ DE LIMOURS

S. A. attacha de sa main au côté de chacun de ces enfants une médaille d'argent que Mme la Duchesse avait fait frapper exprès, elle représentait d'un côté le portrait de Mme de Brionne et de l'autre était écrit : Ecole de Limours.

Cela fait, on servit un fort bon repas aux enfants qui étaient au nombre de 90 ; la princesse eut la complaisance de rester un moment voir ce petit troupeau manger.

QUATRIÈME FÊTE : LE MARIAGE DU PRINCE DE VAUDEMONT

La quatrième fête fut donnée en l'honneur du mariage du second fils de la comtesse de Brionne. Ce mariage fut célébré le 30 décembre 1778

" Le mariage du prince Marie-Joseph de Lorraine-Elbeuf, second fils de la comtesse de Brionne, avec Louise-Auguste-Elisabeth-Marie-Colette de Montmorency, a été célébré le 30 du mois dernier. La bénédiction nuptiale leur a été donnée dans la chapelle de la bibliothèque du Roi, par l'abbé prince de Lorraine, grand doyen de Strasbourg. S. M. a permis au prince d'Elbeuf de prendre en se mariant le nom de Vaudemont. (Gazette de France de janvier 1779)

S. A. Mme la comtesse de Brionne, ayant marié son second fils, qui a pris le nom de prince de Vaudemont, à Mlle de Montmorency, mena cette jeune princesse à Limours et lui donna une fête le samedi 27 février 1779.

Elle fit venir pour cela les virtuoses de la danse du Théâtre de l'Opéra, savoir: MM. Gardel aîné et jeune, Vestris jeune et autres ; MMlles Théodore, Dorival, Cécile, Lafond et une partie de l'orchestre de l'Opéra.

On avait dressé dans la galerie dit château une salle de spectacle.

Comme on voulut surprendre la jeune Princesse, on lui cacha tous les apprêts de la fête, elle commença ainsi : Six des plus jolies filles du pays en bergères furent, au salon de compagnie, présentèrent à la Princesse mère, un gâteau de la noce et l'invitèrent, ainsi que son illustre compagnie, à venir honorer de sa présence l'assemblée du village dans la galerie ; la Princesse et la compagnie acceptèrent, on passa clans la galerie ; on ne peut exprimer la surprise de la ,jeune Princesse et de la princesse Charlotte à la levée de la toile et au coup d'archet en entrant.

On commença par un prologue dont la première scène était le chœur des Fileuses de Radegonde, Mlle Lafont chantait :

Allons, mettons-nous à l'ouvrage.

La deuxième scène était imitée du Retour de Michaud, dans la partie de chasse d'Henri IV.

Ce Michaud-ci (joué très bien par M. le marquis de Bétizi, La comtesse de Brionne était de Bétizi par sa mère) revient de Paris et fait à sa femme et à ses enfants la relation de ce qu'il y a vu entr'autre de l'entrée que le Roi, la Reine et toute la famille Royale venaient de faire le 8 de ce même mois de février pour se rendre à N.-D. remercier Dieu de l'heureux rétablissement de la Reine.

Mme Michaud apprend à son mari que leur fille Charlotte a été malade , que leur chère bru qui est si aimable, si bonne, si douce, a eu le plus grand soin de cette chère soeur Charlotte ce qui faisait allusion à une fluxion sur les yeux que la princesse Charlotte venait d'avoir. Ensuite on exécuta le Devin du village dont les rôles furent remplis ainsi : Mlle Cécile faisait Colin, Mlle Dorival faisait Colette et M. Gardel J. faisait L, devin ; ils furent tous fort, applaudis.

CINQUIÈME FÊTE A LIMOURS

LE COMTÉ DE LIMOURS

Donnée par S. A. Mme la princesse de Vaudemont au château de Limours, le 17 novembre 1779.

Elle commença par un concerto entre la princesse de Vaudemont touchant du forte piano et trois violons savoir Mme la duchesse de Villeroy, M. Acoyer et M. de Bar ; ce concerto fut interrompu par une symphonie qui se fit entendre de la pièce d'à coté exécutée par la musique de Mme la Duchesse. Cette symphonie fut encore interrompue par l'arrivée subite de Janot acteur qui fait les délices de Paris au Théâtre des Variétés-Amusantes sur le boulevard, il exécuta le proverbe : " On fait ce qu'on peut et non pas ce qu'on veut " ; dans lequel il joue neuf rôles de la famille Pointu, changeant d'habits derrière un paravent avec une, rapidité surprenante ; ce divertissement fit le plus grand plaisir.

SIXIEME FÊTE : LA SAINT ELISABETH A LIMOURS

Elle fut donnée au château de Limours, le 20 novembre 1779, à l'occasion de la Saint

Vents orageux Qui dans vos jeux Troublez la terre et l'onde Eloignez-vous Et laissez-nous Dans une paix profonde ; D'un voile noir Couvrez ce soir Les bords du Nil Ou du Brésil. Qu'on n'ait ici D'autre souci Que de chanter et rire. Haubois et cors Pour leurs accords Ont besoin du Zéphire ; Vous à qui s'adressent nos chants Soyez sensible à nos accents ; Le sentiment, Tendre et constant, Y conduit les jeux qu'on apprête Pour célébrer votre fête ; Ces arts jaloux, Auprès de vous, De la simple nature tout à l'envie Briller ici Leur aimable imposture, Votre nom Du double mont. Tous les concerts Percent les airs, Et si les fleurs Naissent des pleurs	De la brillante Aurore Nos chants nouveaux Sont les rivaux Des doux présens de Flore. COUPLETS Sur un air de " Florine " Par la maîtresse d'école de Limours, c'est-à-dire Mme la duchesse de Villeroy. D'une habitante de Limours Tout vous présente ici l'hommage, Elle n'eut jamais l'art des cours Son coeur est, vrai comme au village, Son langage est sans aucun fard Ainsi que la simple nature ; Bien aimer voilà tout son art, Ses trésors et sa parure. A la taille, le collecteur Absolument prétend l'obmettre. Plus obligeant votre pasteur Au pain béni veut bien l'admettre, Pour plaire air docteur tonsuré, Elle a bien fait d'être chrétienne Et grâce à votre bon Curé, Enfin la voilà Citoyenne. Pour l'hommage de sa maison On s'obstine à la contredire, Elle veut en avoir raison Malgré tout, ce qu'on pourra dire. Si vous n'acceptez pas sa foi Pour les objets qui l'environne Et si telle est, ici la loi Recevez au moins sa personne.
--	---

Élisabeth, fête de S. A. Mme la princesse de Vaudemont.

LE COMTÉ DE LIMOURS

Toute cette fête fut composée par M. l'abbé Coupé à l'exception de quelques couplets qui avaient été faits par un poète attaché à Mme la duchesse de Villeroy.

Il n'est pas possible de répandre plus de sentiment et de pathétique que M. l'abbé Coupé l'a fait dans cette composition; les âmes des spectateurs furent remuées jusqu'aux larmes surtout par le jeu des acteurs qui déployèrent toute leur tendresse pour la jeune Princesse, ce qui ne surprendra pas puisque les principaux étaient S. A. Mme la comtesse de Brionne en soeur-grise, le Prince de Vaudemont et la princesse Charlotte en bergers, Mme la duchesse de Villeroy en bailli de Limours, rôle qui lui sied on ne peut pas mieux; différents groupes occupaient les coins de la salle, un de fileuses, un de bergers et de bergères, un de jardiniers et de jardinières, un d'enfants de l'école, M. l'abbé Coulé faisant le magister à leur tête, et une imitation du tableau de " la lecture du père de famille " de Greuze; chaque groupe chantait des couplets analogues à la fête qui fut terminée ainsi; les deux battants de la porte de la salle voisine s'ouvrirent; cette salle contenait une décoration ou illumination en verres de différentes couleurs qui faisait le plus bel effet ; au milieu de cette salle était un char traîné par deux hommes vêtus avec des habits de Diabes de l'Opéra, sur ce char était assise Mélusine vêtue en Armide supposée enchantée dans le château de Limours depuis nombre de siècles et dont le désenchantement est censé opéré par l'arrivée de la princesse de Vaudemont dans ce château et Mélusine lui en fait les remerciements.

Ensuite l'on dansa jusque bien avant dans la nuit.

SEPTIÈME. FÊTE : LA SAINT-LOUIS A LIMOURS

Donnée à Limours le jeudi 24 août 1780, veille de saint Louis qui est, la fête de S. A. Mme la comtesse de Brionne par S. A. Mme la princesse de Vaudemont et Mme la

Exempts de soins, exempts de peines Dans ces plaines, Sous ces ombrages frais L'on préfère D'être berbère A régner dans les palais.	Contre l'Amour et ses traits. Exempts de soins, exempts de peines, Dans ces plaines, Sous ces ombrages frais, On préfère D'être bergère A régner dans les palais.
I	CHOEUR DES PRETRESSES SUR LA MARCHIE DES SAMNTES
L'amitié tarit nos larmes Et dans Limours plein de charmes Nous enchaîne à jamais. Exempts de soins, exempts de peines Sous ces ombrages frais On préfère D'être bergère A régner dans les palais. L'amitié qui nous enflamme Rend plus fortes nos âmes	Par la maîtresse d'école ci-dessus. Protégez, dieux puissants, Notre tendre sacrifice Qu'à nos vœux tout s'unisse Et, réponde à nos chants, Nous fêtons votre image, Recevez nos serments, Grands dieux et de notre hommage Devenez les garants.

duchesse de Villeroy.

La fête commença sur les 7 à 8 heures du soir par un concert qui fut exécuté sous les fenêtres de l'appartement de S. A. ; on y chanta les paroles que voici (Ces paroles sont de M. le comte de Senneterre.) :

A neuf heures l'on tira un feu d'artifice qui réussit au mieux.

Ensuite l'on se transporta à un très joli Temple en rotonde dont le dôme étroit porté sur

LE COMTÉ DE LIMOURS

six colonnes ; au milieu sous le dôme était un petit autel triangulaire à l'antique, derrière cet autel s'élevait un bout de colonne, tout cet édifice était transparent et faisait un effet merveilleux: sur le bout de colonne était posé un buste en plâtre de la Princesse, l'autel était entouré d'une douzaine de prêtresses vêtues en Vestales, les princesses de Vaudemont et Charlotte à leur tête ; la beauté, la jeunesse et les grâces de ces charmantes Nymphes offraient le plus séduisant coup d'oeil qu'il soit possible d'imaginer, : les prêtresses subalternes portaient à leurs mains des bouquets et des couronnes de fleurs; l'allée qui conduit du château à ce joli Temple était bordée d'une grande quantité de pyramides portant des lanternes de diverses couleurs qui avec les pots à feu posés à terre de distance en distance formaient l'illumination la plus brillante.

Lorsque tout fut arrangé l'on vit paraître S. A. Mme la comtesse de Brionne accompagnée de toutes les personnes de distinction qui étaient au château.

Arrivée aux marches du Temple une symphonie et des voix cachées derrière dans un bocage exécutèrent un chœur dont les paroles étaient le compliment du bouquet : dans ce moment, Mme la princesse de Vaudemont prit un bouquet qu'elle attacha au devant du buste et Mme la princesse Charlotte prit une couronne qu'elle posa dessus, les autres prêtresses posèrent les bouquets et les couronnes qu'elles tenaient sur l'autel.

Mme la comtesse de Brionne monta alors les degrés du Temple et fut embrasser les jeunes princesses avec toute la tendresse qu'on lui connaît, les spectateurs (Il y en avait un grand nombre, car outre les habitants de Limours il était venu des compagnies des environs de plus de deux lieues.) furent émus jusqu'aux larmes de cette scène attendrissante.

Voici les paroles que chantait le chœur de musique - sur le Chœur de l'Olympiade.

Toute cette cérémonie étant finie S. A. retourna au château avec sa compagnie suivie des prêtresses marchant deux à deux.

Après le souper S. A. et toute la compagnie fut invitée par Mme la duchesse de Villeroy à se transporter dans une rue de la ville de Limours que l'on nomme aujourd'hui la rue de Villeroy (Elle a été ainsi nommée parce Mme la Duchesse a pris une maison pour loger ses gens et ses équipages, et sur la, porte est écrit : Hôtel de Villeroy) : à l'entrée de cette rue Mme la duchesse avait fait élever un grand portique en décorations chargé d'illuminations en verre de différentes couleurs; dans le tympan était le chiffre de Mme la comtesse de Brionne en transparent, au-dessous un autre transparent sur lequel était écrit : A la plus aimée.

La Princesse, arrivée à ce portique, qui était censé la porte de la ville, fut, haranguée à la portière de son carrosse par le prévôt des Marchands en robe de palais bien garnie de rubans accompagné de ses deux échevins en robe de bedeau montés tous trois sur chacun un âne, ils présentèrent à S. A. les clefs de la porte dans un bassin et le vin de ville. Voici la harangue de M. l'abbé Coupé faisant le personnage du prévost des Marchands

Princesse. -- " A tous Seigneurs tous honneurs, vous êtes " le nôtre, vous faites votre entrée dans nos murs, vous " avez déjà les serrures de nos coeurs, recevez encore les " clefs de notre ville.

" Pour vous recevoir d'une manière plus digne de Vous " nous avons compulsé nos registres et nous avons trouvé " que nos aveux ont rendu le même hommage à Mme la " Duchesse d'Étampes, et à Mme de Valentinois ; mais " vous dire la vérité, c'était moins pour leurs beaux Yeux " que pour ne pas choquer les deux Rois leurs chevaliers, " qui le voulaient. Nos anciens ont refusé tout cet honneur " à Monseigneur le cardinal de Richelieu qui s'en est, très " vangé en faisant décapiter notre principale noblesse dle " Roussigny et des Molières ; n'importe, il n'a pas eu d'entrée : croyez-vous que Monseigneur Gaston ait été plus " heureux? Non, non, nos grands pères avoient des principes, voyez-vous,

LE COMTÉ DE LIMOURS

I	
Salut, honneur, allégresse Aux citoyens de Limours, Nous savons la politesse Et la pratiquons toujours, C'est pourquoi la bienséance Nous engage en ces moments De vous faire révérence Comme nouveaux habitants.	Oui, Messieurs, la destinée Veut que nous soyons amis. Une étoile fortunée Nous conduit en ce pays, Comme vous de ce village Nous devenons habitants Votre Dame à notre hommage Nous devenons ses Enfants.
II	

et ils n'avoient aucun égard pour les têtes de linotte.

" Héritiers des sentimens de ces grands hommes si fameux " dans les Archives du Hurepoix, tous nos hommages sont " volontaires et libres comme les oiseaux de nos bois. Ce n'est point un ordre de la police, c'est l'amour, et l'amour tout seul qui allume nos réverbères et qui dispose cette brillante illumination que vous voyez.

I	
Nous avons quitté la ville Nous ne la regrettons pas. Ici l'on est plus tranquille Loin du bruit et du fracas. Rions, chantons toujours, Le plaisir est, dans notre Dîme ; Nous devons nos beaux jours A la Dame de Limours.	Pour accourir à la fête Que l'on célèbre en ce lieu Nous avons fait maison nette Sans dire à personne adieu. Rions, chantons, etc.
II	IV
Ainsi que notre maîtresse Nous chérissons ce pays Que n'y restons-nous sans cesse Foin de l'hôtel de Paris. Rions, chantons, etc.	Couché sur sa grande chaise Notre suisse en vrai badaud Peut dormir tout à son aise, Sans entendre le marteau. Rions, chantons, etc.
III	

I	
Dans cet asile plein de charmes Fixons à jamais les plaisirs; Point de soins et jamais de larmes Nous ne formons plus de désirs. Le bonheur dans ce lieu champêtre Nous assure les plus beaux jours, Faire des heureux, savoir l'être, Telle est la Dame de Limours.	Qu'embellis par ta mélodie Nos chants se portent dans les airs, Ici tu voudras toujours être Avec les jeux et les Amours. Faire des heureux, etc.
II	III
O toi, divine Polymnie Viens présider à nos concerts;	Loin de la Cour et de la ville On goûte ici le vrai bonheur, On trouve en ce séjour tranquille La paix de l'esprit et du coeur, A nos souhaits, rien n'est contraire Et, nous répéterons toujours Faire des heureux, etc.

LE COMTÉ DE LIMOURS

Le reflet de notre attachement respectueux pour vous se répand encore avec complaisance sur tout ce qui vous accompagne ici : ce sont vos amis, ce sont les nôtres.

Poursuivez votre route, Princesse, et vous trouverez à qui parler, pour l'expectative d'avoir quelques petits applaudissements de plus, nous ne voulons pas retarder vos plaisirs. Ils nous sont chers à l'égal de votre gloire et de votre bonheur.

Voici le vin de ville, et voici les gâteaux sacrés que nous jetons au peuple. Il n'est pas juste, il n'est pas dans votre coeur qu'il y ait des malheureux partout où vous portez vos pas. J'ai dit.

" Vive Louise. "

La harangue débitée, la Princesse assura les habitants de sa ville de Limours, en la personne de leur prévost, de sa bienveillance et de sa protection, elle suivit cette rue qui était illuminée, et descendit à l'hôtel de Villeroy qui l'était aussi; la rue en cet endroit était fermée par une décoration en illumination de verres de couleurs, cette décoration portait le titre de " Petit Hôtel de Villeroy ".

Au rez-de-chaussée de l'hôtel de Villeroy étaient à table tous les gens de Mme la Comtesse de Brionne, des paysans de Limours et les gens de Mme la duchesse de Villeroy, un de ceux-ci chanta sur un air de chasse ces couplets-ci

Par M. Rodé.

LE COMTÉ DE LIMOURS

RONDE CHANTÉE PAR LES GENS DE Mme LA DUCHESSE DE VILLEROY

Sur celle de Bastien et Bastienne.

Paroles de M. RODÉ.

On monta au premier où tous les musiciens étaient à table, l'un d'eux chanta sur l'air du Vaudeville de Florine ces couplets-ci

MADemoiselle FROSINE

Sur l'air : " Oui M. le Bailli. "

Par la Muse Limonadière de Limours, c'est toujours Mme la duchesse de Villeroy.

Lorsque chacun s'apprête
A donner aujourd'hui
La plus brillante fête
Où donc est le bailli ?
A-t-il perdu la tête ?
Il devrait, bien aussi
Rendre un hommage honnête
A la Dame d'ici.

Nous venons hors d'haleine Miron-ton, ton-ton, miron-taine, Nous venons hors d'haleine Consacrer ce vallon (ter). Nous n'aurons pas de peine Miron-ton, ton-ton, miron-taine, Nous n'aurons pas de peine A trouver son patron (ter). L'amitié nous l'amène, Miron-ton, ton-ton, miron-taine, L'amitié nous l'amène, A l'ombre du poirier (ter). Qui devient le domaine Miron-ton, ton-ton, miron-taine, Qui devient le domaine Du plus loyal berger (ter). Non d'amoureuse chaîne, Miron-ton, ton-ton, miron-taine, Non d'amoureuse chaîne, On l'en vit trop changer (ter). Mais d'amitié certaine, Miron-ton, ton-ton, miron-taine, Mais d'amitié certaine, Qui jamais ne changea (ter)	La nôtre vaut la sienne, Miron-ton, ton-ton, miron-taine, La nôtre vaut la sienne, Qu'il apprenne cela (ter). La Dame Châtelaine, Miron-ton, ton-ton, miron-taine, La Dame Châtelaine, Le dit pour tout Limours (ter). Quand de Zéphir l'haleine, Miron-ton, ton-ton, miron-taine, Quand de Zéphir l'haleine, Nous rendra les beaux jours (ter) Dans cette heureuse plaine, Miron-ton, ton-ton, miron-taine, Dans cette heureuse plaine, Qu'ils viennent avec lui (ter). Faire éclore sans peine, Miron-ton, ton-ton, miron-taine, Faire éclore sans peine, Les fleurs comme aujourd'hui (ter). Au lieu d'une Climène, Miron-ton, ton-ton, miron-taine. Au lieu d'une Climène, Il aura des amis (ter).
---	---

MADemoiselle JACINTE

Ce n'est que par usage
Que ce jour est choisi
Pour offrir un hommage
A la Dame d'ici
Les temps, il le proteste,
Sont tous égaux pour lui.
Tous les jours c'est la fête
Pour Monsieur le bailli.

LE COMTÉ DE LIMOURS

Le lendemain jour de la fête, au réveil de la Princesse. On exécuta à la porte de sa chambre un concert de voix et d'instruments, les voix chantèrent les paroles qui suivent

<p>Qui mieux qu'une inhumaine. Mironton, tonton, mironrontaine, Qui mieux qu'une inhumaine, Charmeront ses soucis (ter) Je suivais notre Reine, Mironton, tonton, mirontaine, Je suivais notre Reine, Dans son riant vallon (ter). Là, j'aspirois à peine, Mironton, tonton, mirontaine, Là, j'aspirois à peine, A brouter son gazon (ter). Heureux dans son domaine, Mironton, tonton, mirontaine, Heureux dans son domaine, D'être doyen mouton (ter). Et pour ma souveraine, Mironton, tonton, mirontaine, Et pour ma souveraine, De bêler ma chanson (ter) Quand de la haie prochaine, Mironton, tonton, mirontaine. Quand de la haie prochaine, J'entends les plus beaux sons (ter) Et que, sous forme humaine, Mironton, tonton, mirontaine, Et sous forme humaine,</p>	<p>Les dieux de ces buissons (ter). Dans cette heureuse plaine, Mironton, tonton, mirontaine, Dans cette heureuse plaine, Font, retentir mon nom (ter). Ah ! J'en respire à peine, Mironton, tonton, mirontaine, Ah !, j'en respire à peine, Ils m'en font le patron (ter). Quelle étoile est la mienne, Miiontoii, tonton, mirontaine, Quelle étoile est la mienne, A l'ombre d'un poirier (ter). L'on me chante une antienne, Mironton, tonton, mirontaine, L'on me chante une antienne, Qui vaut le monde entier (ter). Non pour une Climène, Mironton, tonton, mirontaine, Non pour une Climène, Mon coeur ne fut ainsi (ter). Mais plaire à notre Reine, Mironton, tonton, mirontaine, Mais plaire à notre Reine, Est mon premier souci, Dieux quel heureux souci, Tout le ressent ici.</p>
---	--

Sommeil, fuis ce séjour
Pour la fête la plus belle.
Ici l'amitié vous appelle
Plaisirs célébrez ce beau ,jour.

<p>Pour donner aux ,jardins une forme plus pure, Observez, connaissez, imitez, la nature. N'avez-vous pas souvent, aux lieux infréquentés, Rencontré tout à coup ces aspects enchantés Qui suspendent vos pas, dont, l'image chérie</p>	<p>Vous ,jette en une douce et, longue rêverie. Saisissez, S'il se peut, leurs traits les plus frappants, Et des champs apprenez l'air de parer les champs. Voyez aussi les lieux qu'un goût savant décore, Dans ces tableaux choisis, vous choisirez encore.</p>
---	---

Pendant la messe basse qui fut dite à la chapelle du château, il y eut grande musique en symphonie et voix.

Le soir, sur les dix heures, il y eut concert dans le salon.

Toute la musique de cette fête était bien choisie, la symphonie excellente et l'exécution de la plus grande précision.

LE COMTÉ DE LIMOURS

La jeunesse de la ville de Limours et des environs dansa toute l'après-midi dans la cour du château.

Dans les grands événements les cours sont trois jours en gala, il en fût de même à Limours.

Le samedi 26, concert au château sur les six heures du soir, et à la nuit il y eut dans le parc à la vue du château une grande et belle illumination en verres et en lanternes de diverses couleurs qui réussit parfaitement et fit le plus grand effet, la nuit étant des plus noires.

HUITIÈME FÊTE A LIMOURS EN 1783

M. le comte de Bostel en se promenant dans le parc de Limours trouva un gros et vieux chêne au milieu du bois dans une côte dont la vue est fort agréable, S. A. fit faire un bosquet en rosiers et autres arbustes odoriférants avec des bancs et, même un petit édifice que l'on appelle l'Hermitage, et nomma ce chêne du nom de celui qui l'avait découvert; cela fit mettre l'idée de dédier ainsi un arbre à chacun des amis de S. A. qui viennent familièrement à Limours. En conséquence, elle destina un grand poirier qu'elle a fait conserver en formant les bocages, et qu'elle aime beaucoup, à M. le chevalier Delaguerche et pour lui en faire la dédicace on imagina d'en faire une petite fête, pourquoi S. A. et toute la compagnie qu'elle avait dans son château firent, une des fêtes de Pentecôte 1783 entre la messe et le dîné, au pied du poirier et l'on y chanta les couplets que voici :

CHANSON

Sur l'air de " Malborough "
Par M. l'abbé Coupé

Ensuite on fit lecture de la fable qui suit :

FABLE NOUVELLE, TRADUITE DE XENOPHON

Et dernièrement lue au Museum

Sous le feuillage épais de cettui Poirier, vrai Patriarche de Bocage un grand débat s'ourdit entre gentil Moinelet et Tourtereau fidèle, si que à grands coups de bec iceux se battoient sans fin. Advint que la Dame Emperiere du lieu les avisa un jour : Eh ! fit-elle, loisible est de vous accorder en désignant à cil Poirier pour patron, gentil pelerin de la vie Humaine, donnant comme lui, voire en hyver fleurs et fruits.

Certes il fut plus volage que Moinelet icelui pelerin es décevantes amours, et plus ferme que Tourtereau en féale amitié. Puis chacun ayant, si juste sentence de s'écrier c'est fait à point gentil pélerin n'a que ce qu'il mérite. A donc il entra en exercice de sa charge, plaisant au Moinelet, satisfaisant le Tourtereau, vrai Parangon de tous deux. C'est le Poirier La Guerche, c'est le feuillage de la paix.

Comme ce qui précède avoit été communiqué, M. le chevalier Delaguerche avait de son coté fait en remerciement les couplets suivants toujours sur l'intarissable air de Malbrough :

Propriétaire du domaine de Limours, la comtesse de Brionne fit dessiner près de son château, dans le goût alors très à la mode de l'Angleterre, des jardins qui lui valurent les suffrages élogieux du poète Jacques Delille.

Les Grâces en riant dessinèrent Montreuil,
Maupertuis, le Désert, Raincy, Littours, Auteuil,
Que dans vos frais sentiers doucement on s'égare (*)

LE COMTÉ DE LIMOURS

(*)Le Poème des Jardins fut publié en 1780 ; il excita vivement l'enthousiasme du jeune Bonaparte alors à Brienne.)

En 1780, les réformes que le roi voulut opérer dans sa maison auraient été combattues par Mme de Brionne

Il paraît que M. Necker ne trouve pas de grandes facilités à exécuter son plan de réforme de la maison du roi. M. le prince de Condé, M. le prince de Lambesc, M. le duc de Coigny et autres, ont présenté des Mémoires pour soutenir leurs droits respectifs. Mme de Brionne a mis tous ses charmes en avant, mais a été, dit-on, très mal reçue du roi (Bachaumont, 27 février 1780).

Cette même année un scandale causé par ses deux fils et sa bru fut apaisé grâce à ses soins diligents :

Le mercredi saint, M. le prince de Lambesc, grand écuyer de France, son frère et Mme la princesse de Vaudemont, revenaient de la campagne dans la soirée et passaient à six chevaux dans la rue Saint-Antoine. Le bon Dieu allait alors chez un malade. Le postillon retient ses deux chevaux : le cocher, au contraire, excite les siens ; en sorte que le carrosse continue sa route et le pieux cortège est obligé de se disperser. Un prêtre porte-sonnette, qui sortait pour la quatorzième fois de la journée, ne peut s'échapper assez vite, est renversé et blessé ; ce qui fait rire les jeunes seigneurs. La population indignée les injurie : on court après le carrosse et l'on ne sait ce qui serait arrivé sans la vivacité des chevaux. On enlève le prêtre et on le porte dans son lit. Le clergé de Saint-Paul, paroisse du lieu, s'assemble et excite le zèle du curé ; on veut qu'il rende compte du fait à l'archevêque et fasse en même temps dénonciation du délit sacrilège au procureur général.

Le curé mou se contente d'abord d'écrire à Mme la comtesse de Brionne qui, sentant toute l'énormité du cas, renvoie le cocher, prévient en diligence la police, le ministère public et accourt chez le pasteur un contrat de 200 livres de rentes à la main pour le prêtre blessé qu'elle assure de sa protection. Elle aurait même désiré que ses enfants fussent venus lui faire des excuses. Mais il paraît que cette satisfaction n'a pas eu lieu. Quoi qu'il en soit, les dévots, en rendant justice à Mme de Brionne, innocente de cette atrocité et qui a fait toutes les réparations qui dépendaient d'elles, blâment la faiblesse du curé, qui a apaisé ainsi, sans réparation publique, un scandale dont toute la populace a été témoin et les philosophes, qui frémissent surtout de la barbarie de l'action, auraient exigé un exemple de vindicte éclatante de la justice contre les grands trop exigeants en pareil cas (Bachaumont, 2 avril 1780).

En mai 1785, le duc de Choiseul meurt, mais il n'oublie pas Mme de Brionne dans son testament.

Le duc de Choiseul est mort dimanche 9 mai ; il a été présenté à Saint-Eustache sa paroisse et transporté de là à Chanteloup.

Jamais on n'a vu un cortège aussi brillant. Bachaumont analyse son testament ; il évalue ses biens à 14 millions et ses dettes à 10 ; il institue le duc de Châtelet son exécuteur testamentaire ; il le prie d'accepter en reconnaissance les toisons d'or, de diamants et d'en détacher la rose du milieu pour être donnée à Mme la comtesse de Brionne (Bachaumont, 13 mai 1785).

Le cardinal de Rohan est arrêté pour l'affaire du collier le 13 août ; la comtesse de Brionne, qui est sa cousine germaine, subit le contre-coup de cette arrestation :

Il passe pour constant que M. le prince de Soubise a eu ordre de s'abstenir d'entrer au Conseil, que Mme la comtesse de Brionne est aussi dans une espèce de disgrâce, enfin que toute la famille de Rohan est mal vue à la cour, sauf Mme de Marsan (Bachaumont,

LE COMTÉ DE LIMOURS

26 décembre 1785).

L'année suivante, la comtesse de Brionne est obligée de se mettre en mouvement pour arranger une fâcheuse affaire que s'est attirée le prince de Vaudemont.

Si l'on en croit des lettres de Metz, le prince de Vaudemont, dont le régiment est en garnison dans cette ville, s'y est fait une affaire très grave. On prétend que non seulement il n'a point voulu faire payer un fournisseur d'une somme qui lui était due, mais qu'il a déchiré son titre et que ce malheureux s'en étant plaint clans le public avec les qualifications que méritait ce colonel, il l'a excédé de coups, au point que l'artisan en est mort ou bien malade ; quoiqu'il en soit, le peuple, furieux est allé chez M. le Procureur général pour lui dénoncer le délit et le forcer à rendre plainte au Parlement ; ce qui a eu lieu et a provoqué un décret contre ce seigneur. Toute la famille est en mouvement pour arranger l'affaire (Bachaumont, 9 août 1786 13 mai 1785).

Mlle Charlotte mourut le 22 mai 1786.

La Révolution arrive, et trouve le prince de Lambesc, grand écuyer de France depuis 1761, et le prince de Vaudemont son frère, grand écuyer en survivance depuis 1787 ; le prince de Lambesc commande, le 12 juillet 1789, les mouvements du Royal-Allemand ; rapidement, il devient impopulaire et il est décrété de prise de corps ; son procès s'instruit et il n'échappe à une condamnation qu'en émigrant et en passant au service de l'Autriche.

Sa mère émigra également ; le 3 avril 1792, elle fait dresser, par un notaire de Bruxelles, un acte aux termes duquel elle proteste contre les saisies dont ses meubles sont l'objet à Limours ; elle déclare dans cet acte, que les décrets de l'Assemblée nationale contre les émigrés ne la concernent point, qu'elle n'est ni émigrée, ni Française, étant veuve d'un prince étranger (Archives de Seine-et-Oise. Carton Brionne émigrée.)

Mais ses protestations ne produisent aucun effet : le 23 juin 1792, Thibault, juge de paix du canton de Limours, demeurant à Briis fait l'inventaire des meubles du château.

Le Moniteur universel du 3 février 1793, dans une correspondance datée de Vienne, 15 janvier, annonce que Mme de Brionne vient d'arriver à Vienne et qu'elle a déjà obtenu de Empereur, son parent, un secours de 10.000 florins.

Un de ses neveux de Rochefort, Guéthenoc, était condamné à mort et montait à l'échafaud revêtu d'une chemise rouge, en juin 1794 ; et sa belle-soeur mère de Guéthenoc, née d'Orléans Rothelin, était emprisonnée à Versailles.

Les meubles du château sont vendus le 19 avril 1793.

Le château est également mis en vente par la nation et adjugé, le 24 messidor an IV (12 juillet 1796), moyennant 191,199 livres payables en mandats territoriaux au profit de Bernard-César Gournay, homme de lettres.

Gournay paraît avoir été un propriétaire assez difficile et assez peu endurant vis-à-vis des habitants de Briis et de Limours.

La vente du château avait été précédée, le 1^{er} ventôse an II (19 février 1794) et le 24 thermidor (11 août) de la vente des diverses dépendances du domaine de Limours ; avaient été vendus la ferme de Roussigny, 116,600 livres, la ferme de la Besnerie, 130.600 livres, la ferme du Jardin 127.500, une maison appelée le pavillon de Cloris, dans le parc, 9.425 livres, le jardin potager du château, 49.100 livres; avaient aussi été adjugés par le district de Versailles, le pavillon de l'Orient, près la porte de Paris, le pavillon du couchant, un terrain à l'entrée du parc en face de la rue des Sans-Culottes, l'orangerie, la

LE COMTÉ DE LIMOURS

ferme des Molières ; Brault de Saint-Germain s'était rendu acquéreur de la ferme de Pivot moyennant 73,000 livres

(Archives de Seine-et-Oise, district de Versailles. Ventes des biens des émigrés ; depuis 1790, Limours était du district de Versailles. Le catalogue de la vente de la bibliothèque, faite à cette époque. est à l'Arsenal qui possède aussi un manuscrit intéressant Limours au XVI^e siècle ; c'est un compte des recettes du receveur de Limours).

La comtesse de Brionne ne revint pas en France; elle mourut à Presbourg, en Hongrie, le 21 mars 1815, à l'âge de 79 ans, laissant comme héritiers son fils aîné le prince de Lambesc (ses autres enfants étaient morts) et des petits-enfants.

(Quelques jours avant sa mort, Mme de Brionne reçut la visite émouvante de son vieil ami, le prince de Talleyrand, alors au Congrès de Vienne; ils s'étaient vus depuis si longtemps et après des événements si considérables

(Mémoires de Talleyrand, t. 11, p. 289).

Quand il se fût agi de la répartition du milliard des émigrés, le prince de Lambesc, encore vivant, s'adressa au gouvernement pour obtenir la liquidation de l'indemnité qui lui était due par l'État, à raison de l'aliénation de Limours et ses dépendances confisquées sur sa mère; mais le prince de Lambesc mourut le 21 novembre 1825, avant que cette indemnité fût réglée; il instituait sa cousine, la princesse Charlotte de Rohan, la fiancée du duc d'Enghien, sa légataire universelle.

(Le prince de Lambesc mourut à Vienne après avoir épousé en premières noces, en 1803, la veuve du comte Potocki et, en 1814, la comtesse de Polliot de Frenneville; le prince de Vaudemont, filleul de l'empereur Joseph II, décéda à Szegedin (Hongrie), le 29 mars 1812.)

La princesse Charlotte de Rohan, d'accord avec les autres héritiers de la comtesse de Brionne, le prince Charles Emmanuel-Marie-Xavier-Clément de Savoye-Carignan et la princesse Françoise-Élisabeth de Savoye-Carignan, ses arrières-petits-enfants, reprirent la demande du prince de Lambesc ; mais on plaida et le gouvernement objecta que le prince de Lambesc avait perdu la qualité de Français en remplissant les fonctions de commandant des gardes de l'empereur d'Autriche; le Tribunal donna gain de cause aux héritiers; l'Etat demanda encore aux héritiers qu'ils eussent à fournir la preuve qu'au moment de son émigration, la comtesse de Brionne était bien Française ; les héritiers eurent encore gain de cause; un vice de procédure empêcha que le jugement du Tribunal de la Seine du 18 janvier 1828 reçut sanction avant le 21 juin 1832, date à laquelle il fut confirmé par la Cour de Paris; l'indemnité due à la succession de la comtesse de Brionne était fixée à 514.286 francs, mais le passif était de 624,133 francs et dépassait ainsi l'actif de 109.846 fr.

LA DESCENDANCE DE MME DE BRIONNE.

S. M. LE ROI HUMBERT

S. M. Humbert 1^{er}, roi d'Italie, est un descendant direct de Mme de Brionne qui est sa trisaïeule : des quatre enfants de la comtesse, seule sa fille Thérèse-Josèphe, mariée à un prince de Savoye, général d'infanterie du roi de Sardaigne, eut une descendance; Charles-Emmanuel, né le 24 octobre 1770, du mariage du prince de Carignan, fut lui-même père d'un fils, Charles-Albert, dont le nom a été glorieux; Charles-Albert, qui naquit le 20 octobre 1798 et fut élevé en France, monta sur le trône de Sardaigne le 27 avril 1831 et régna jusqu'en juillet 1819; en 1810, il signa une vente à la ville de Limours d'une prison sans doute oubliée dans l'aliénation, en 1794, des biens de la comtesse. Victor-Emmanuel succéda à son père Charles-Albert et le fils de Victor-Emmanuel, le roi Humbert se trouve ainsi descendre directement de la châtelaine de Limours.

LE CHEMIN DE LA JUSTICE

A la sortie du village, Gometz-le-Châtel possède un chemin, serpentant le long du coteau et montant jusqu'à la lisière des bois du plateau du Hurepoix. Sur cette hauteur, s'appliquait sans doute la justice, d'où le nom du chemin : " Le chemin de la Justice ."

La strangulation ou pendaison fut longtemps la peine suprême pour les crimes et délits graves. L'instrument de ce châtement comprenait la potence proprement dite et le signe patibulaire, qu'il ne faut pas confondre. La potence était composée d'une poutre verticale munie à son extrémité supérieure d'un bras simple ou double. On pouvait l'élever sur la place publique ou sur le lieu même du crime pour accroître l'effet dissuasif de la peine. Mais, le plus souvent, le gibet (potence et signe patibulaire) était dressé en permanence à l'entrée de la ville en un lieu appelé " à la justice " ou " sur la justice ". Le chemin qui y conduisait s'appelait le " haut chemin " en référence à " la haute justice " qui s'exerçait au bout du chemin. Il y avait là un socle de pierres de taille imbriquées ou cimentées, creusé d'un trou central dans lequel s'implantait la base de la potence. Quant au signe patibulaire, il se composait d'une colonne de bois ou de pierre garnie de chaînes ou de cordes pour y attacher le cadavre.

Suivant l'importance de la seigneurie, le signe patibulaire comportait un, deux, trois piliers ou plus ; ainsi, le simple haut justicier avait deux piliers, le châtelain trois, le baron quatre, le comte six et le duc lui-même huit. En cas de nécessité, on utilisait les arbres voisins pour exposer les cadavres. Les motifs les plus courants de la pendaison étaient naturellement le meurtre, le viol et la fausse monnaie, mais aussi, plus simplement, le vol qualifié, la vie dite scandaleuse, l'inceste et le vagabondage.

La mort par strangulation n'avait rien d'effrayant pour le public habitué à ce spectacle. On ne craignait pas ce que l'on appellerait aujourd'hui une boucherie, et l'exécution simultanée de huit ou dix malfrats ne faisait pas reculer la Justice.

La destination de la potence était naturellement d'y pendre le criminel vivant jusqu'à ce que mort s'ensuive. Une échelle était adossée à la potence. Le bourreau montait le premier à reculons, puis le condamné, la corde au cou, également à reculons, et finalement le confesseur, dans le bon sens, pour faire face au criminel.

Pendant que le curé exhortait le malfrat au repentir et récitait quelques prières, le bourreau fixait la corde à la potence. Tandis que le confesseur redescendait, le bourreau assénait un violent coup de genou dans les reins du condamné qui basculait dans le vide alors que le nœud coulant faisait son œuvre. Afin que l'agonie ne se prolongeât pas trop, le bourreau assénait encore quelques bons coups de genou dans l'estomac du supplicié ou tout simplement se pendait quelques secondes à lui, parfois même montait carrément sur ses épaules pour augmenter l'effet de strangulation. Le cadavre restait généralement pendu pendant deux heures puis, la mort étant constatée, il était descendu et fixé au signe patibulaire pour y être exposé.

C'est qu'en ce temps-là, on croyait ferme à l'effet dissuasif de la peine et à l'exemple et, dans ce but, les signes de justice étaient placés sur une hauteur à proximité de la ville afin que tout le monde pût se repaître du spectacle et en fit son profit. Les cadavres restaient exposés jusqu'à ce que les chiens, les loups ou les renards les eussent détachés et en fissent leur pâture.

Souvent, en raison des odeurs pestilentielles, on devait les évacuer, toutefois après un séjour d'au moins six semaines, toujours pour l'effet dissuasif. Le corps était ensuite enter-

LE COMTÉ DE LIMOURS

ré, jamais en terre sainte, généralement à proximité du cimetière, mais à l'extérieur. Dans certaines villes, des confréries de pénitents se chargeaient de ces inhumations discrètes.(1)

A Limours, les seigneurs n'avaient pas le droit de haute justice au Moyen Age. Ce n'est qu'en décembre 1518 que François I^{er} le concéda à Jean Poncher ainsi que celui de " scel aux contrats et tabellionnages dans la seigneurie de Limours " (droit d'apposer son sceau et de percevoir une taxe). Par d'autres lettres patentes du roi de mai 1519, il lui accorda la permission d'ajouter un troisième pilier à ses fourches patibulaires, sises près du Bois-des-morts. (2)

Il est rappelé en 1575, dans les lettres patentes d'Henri III, que " la seigneurie avait une haute et basse justice ". En 1594, Jean de Chaulne, seigneur de Bures, se rendit sur la butte de Gometz pour porter foi au seigneur de Limours, " mais lui conteste le poteau de haute justice " ; celui-ci sera transféré de Gometz à Limours. (3)

Le 18 mars 1775, le Comté de Limours, composé de sept paroisses : Limours, Pecqueuse, Les Molières, Gometz-le-Châtel, Gometz-la-Ville, Bures et St.-Jean-de Beauregard (Montfaucon), 32 fiefs et 53 arrière-fiefs, est acheté par la Comtesse de Brionne, née Louise de Rohan, qui appartient à la famille de Lorraine par son mariage avec Charles Louis de Lorraine. Ce sera la dernière comtesse de Lorraine. En 1789, elle émigrera en Belgique, puis en Autriche pour finir ses jours à Presbourg en 1815. Ses biens seront déclarés Biens Nationaux le 26 avril 1792 et vendus en 1796.

On trouve encore de nombreuses bornes fief portant gravée la croix de Lorraine dans un losange. A Gometz-le Châtel, on remarque de nos jours une de ces bornes au coin de la rue Saint-Nicolas et de la rue Mauconseil ; une autre installée récemment sur la place de l'église, et une troisième a été sauvée de l'oubli par MM. Houdière. Cette dernière était posée sur le terrain travaillé par leur famille et occupé aujourd'hui par la résidence des Hauts-de-Bures. Les bulldozers l'avaient jetée dans un roncier.

Chaque fief est dans la dépendance - la mouvance dit-on - d'un autre plus important, au seigneur duquel le propriétaire rend hommage. On ne voit pas les seigneurs de Belleville ou Ragonnant (1) sous l'aspect de rudes barons féodaux ou de brillants courtisans de Versailles. Ce sont des bourgeois, hommes de loi, des officiers royaux qui ont acquis " une terre ".

En 1789, Pierre, Juvénal Gallois, " Seigneur de Belleville, Beaudreville, La Vacheresse (1) et autres lieux " est conseiller en la " chambre des comptes ", origine de notre actuelle Cour des Comptes. Ses liens de vassalité sont complexes.

Un acte notarié rend compte de la cérémonie de l'hommage dans des termes qui, aujourd'hui, font sourire. (2)

Le terrier (3) de Limours a été dressé de 1772 à 1780, d'abord pour le compte de M. Lamoignon-Montrevault, puis à partir de 1775 pour celui de la Comtesse de Brionne.

A la constitution du terrier, tous les vassaux de la Comtesse viennent lui prêter serment d'allégeance.

Le cérémonial est identique pour tous : chacun se présente accompagné du notaire de Limours, devant la porte d'entrée du château. " Il demande au sieur Meunier, concierge du dit château, si son Altesse Madame la Comtesse de Brionne y était, lequel a répondu qu'elle y était mais qu'elle était indisposée, et de suite le dit sieur Chavanne s'était mis en devoir de vassal, un genou en terre, teste nue sans bottes ny éperons ni espée, il a dit et déclaré qu'il faisait et portait la foy et hommage et serment de fidélité à la dite Altesse, Madame la Comtesse de Brionne, Dame et Comtesse de Limours à cause et pour raison du fief de Valmesnil les Limours, mouvant et relevant en plein fief, foy et hommage du

LE COMTÉ DE LIMOURS

dit Comté de Limours ." C'est le procureur fiscal des ville, bailliage et Comté de Limours qui reçoit les serments de fidélité au nom de la Comtesse.

Pour les censitaires, propriétaires et fermiers non nobles, les droits sont devenus symboliques :

- 2 sols 6 deniers pour une maison avec cour et jardin,
- 5 sols et 2 chapons de cens pour une ferme avec dépendances.
- 1 chapon pour quelques arpents de terre.

(prix d'une journée de travail d'un homme en 1790 : 20 sols)

Les droits seigneuriaux perçus par la Comtesse s'élèveront, en 1789, à 323 livres, 5 chapons et 3 poulets

La prérogative seigneuriale importante dans le passé était la Justice ; mais tous les seigneurs ne l'exerçaient pas. Avant la Révolution, depuis longtemps, la justice royale a supplanté la justice seigneuriale. A Gometz, en matière civile, les affaires relèvent de la Prévôté de Paris et en matière criminelle, du Parlement de Paris. Le " chemi de la Justice ", à Gometz-le-Châtel, rappelle le souvenir des fourches patibulaires, le gibet - attribut de la haute Justice. Le Cahier de doléances de Gometz-le-Châtel nous montre combien en 1789 la fonction de justicier semblait encore une prérogative seigneuriale. Ses habitants demandent :

" Que tout abus d'autorité des seigneurs et toute injustice qu'ils auront faite soient punis plus sévèrement qu'une faute des autres citoyens habitants parce que les Seigneurs sont faits pour empêcher l'injustice ."

UNE FEMME GRAND ÉCUYER DE FRANCE

Une femme ayant une fonction hautement masculine? Cela n'était pas si rare il y a 3 ou 4 siècles. Mme d'Aiguillon gouverneur du Havre sous Louis XIII, Mme de Guébriant ambassadeur de France en Pologne en 1645, Mesdames de Guilleragues et de Canillac ambassadeurs à Constantinople en remplacement de leur mari sous Louis XIV, témoignent parmi beaucoup d'autres de destins de fortes femmes. Il a fallu attendre un temps tout récent pour que la femme reconquière de tels titres virils! C'est ainsi que Mme de Brionne, née Louise de Rohan 1734-1815, est Grand Ecuyer de France de 1761 à 1771. Mais qu'est-ce que le Grand Ecuyer de France appelé M. le Grand?

Dès l'origine de la royauté nos souverains avaient un officier qui s'occupait des chevaux et des carrosses de la Cour.

Le P. Anselme en cite la liste depuis le XIIIe siècle. Sous François Ier, les fonctions devenant trop importantes, le service est divisé en Grande et Petite Ecurie. A la grande sont rattachés les manèges, les chevaux de guerre et de chasse. A la petite, sont rattachés les voitures et les chevaux de traits. Le Grand Ecuyer de France a une prééminence théorique sur les deux; en fait, il n'est le chef que de la grande, la petite écurie a pour responsable le " Premier écuyer ", M. le Premier, lequel depuis Louis XIV est quasi indépendant du Grand Ecuyer. Voyez d'ailleurs face au château les deux écuries, l'une n'apparaît pas plus grande que l'autre.

La charge de grand écuyer appartient, presque sans discontinuité depuis Henri IV, à une même famille : une branche cadette des ducs de Lorraine. Charles Eugène de Lorraine, comte de Brionne, mari de Louise, meurt le 28 juin 1761, laissant une veuve de 27 ans et quatre enfants dont un fils aîné âgé de 10 ans. Cette grande dame n'a que 10.000 livres de recettes annuelles pour élever ses enfants et tenir son rang ! Son fils trop jeune ne peut assurer la charge de Grand-Ecuyer qui rapporte 100.000 livres! Cette charge va-t-elle échapper à la famille?

Mme de Brionne décide alors d'obtenir la responsabilité de la charge pour elle et elle

Le 20 juin 1781, concession par la comtesse de Brionne d'un terrain à M. Jean Cirou, curé de la paroisse de Saint-Clair, situé sur la butte de l'ancien château de Gometz, proche de l'église paroissiale. Un arpent tenant au midi à un chemin anciennement appelé la rue du Petit Huis, au nord au jardin du Presbytère aboutissant au levant sur la rue de la Sablonnière (anciennement le chemin de Paris à Chartres passant derrière l'église), au couchant sur la rue de l'Église. " Ce bail à cens fait à la charge et moyennant trois paires de chapons bons et valables que le preneur promet et s'oblige de payer pour chacun an au jour et fête de Saint-Étienne, lendemain de Noël ".

Fait et passé dans le château de Limours.

" Le pain de la reconnaissance

25. Juin 1781. ^{du S^t Clair} Pardevant le Notaire, Tabellion du Comté de Limours  et en présence des Témoins cy après nommez et soussignés
 Furent présente Son Altesse très haute, très Guainante et très Illustré Prince, Madame, Louise Julie-Catherine De Lâbran, Comtesse de Brionne, de Charny et de Limours, Baronne de Mont S^t Jean, Arnauld de la Rue, Souilly, D^s. Poyssé de tier haut, très Guainant et très Illustré Prince, Son Altesse Monsieur Louis-Charles De Lorraine, Comte de Brionne et de Charny, Duc et Grand Euzer de France, Chevalier de l'ordre du Roy, Maréchal de son Camp et armée, Gouverneur et Lieutenant général pour Sa Majesté de Province d'Anjou, Gouverneur particulier de Ville et Château d'Angers, et du Camp de ces et grand Sénéchal héréditaire de Bourgogne, D^s. demeurant ordinairement en son hôtel à Paris, Place du S^t Carouzel l'ancien S^t Germain l'auxerrois, et étant pour le présent en son Château de Limours.

Et tous les Propriétaires et Habitans de la Commune de Gometz le Chatel dit S^t Clair, Sujets au droit de Banalité du foin audit S^t Clair, dont la plus part ont été soussignés, a été traingé ce qui suit. Sa s^t ce qui a été représenté à Son Altesse Monsieur le Comte de Brionne, par la dite Communauté, que la Banalité du foin attequille la majeure partie des Habitans sous amyté de leur immémorial (a

LE COMTÉ DE LIMOURS

La majeure partie des habitants de Gometz est assujettie à la banalité du four. Ils font, le 25 juin 1789, au château de Limours, une supplique auprès de la comtesse de Brionne afin d'être affranchis de cette onéreuse banalité. Il est écrit dans l'acte ci-après :

" Dans sa bonté pour ses vassaux et devant la misère du temps et la cherté des grains madame la comtesse a bien voulu leur donner une preuve de bienveillance en convertissant le droit de banalité en une légère redevance annuelle appelée " le pain de la reconnaissance " qui sera fixé à un pain et deux colombes. Ils seront présentés au jour de la Saint-Louis (le 25 août). Le pain par un notable, les deux colombes par une jeune fille du dit lieu Saint-Clair ."

HISTORIQUE DU TABLEAU

Ce tableau fit partie de plusieurs collections : collection du baron Jérôme Pichon ; vente, Paris, Hôtel Drouot, 29 mars 1897, n° 1326 (comme " attribué à Largillière ") ; acquis par Madame Daniel, pour la somme de 3550 francs ; collection M. Balay, marchand rue Saint-Lazare ; vente, Paris, Hôtel Drouot, 29 mars 1996, n° 53.

Le peintre François de Troy

François de Troy, né à Toulouse en 1645, s'installa à Paris vers 1665. Il compléta son



apprentissage auprès de Nicolas Loir et de Jean I Cotelle. Il épousa la fille de ce dernier, Jeanne, en 1668, et fréquenta l'atelier du portraitiste Claude Lefebvre. Il devint l'un des portraitistes les plus sollicités par la famille royale (tels les portraits des petits-fils et enfants légitimés de Louis XIV), la famille royale d'Angleterre alors exilée au château de Saint-Germain-en-Laye et les échevins de la ville de Paris. Il fut agréé à l'Académie royale dès 1671, et reçu en 1674. Il y enseigna de 1693 à 1705, puis en assumait la direction de 1708 à 1711. Il laissa un nombre considérable de portraits peints et de dessins préparatoires, dont cet admirable double portrait qui entre aujourd'hui dans les collections du musée.

(1) " C.G. des P.T.T. " n° 36 juillet 1988 J.F.

Arnou(2) Le comté, le château, l'Église de Limours
A. Jacquet,

(3) Histoire de la seigneurie de Bures, Jules Lair p.

ROCHEFORT TERRE DES COMTES DE ROHAN

La commune de Rochefort-en-Yvelines se trouve dans le sud-est des Yvelines, près de la limite de l'Essonne dans la massif forestier de Rambouillet. Elle est à 15 kilomètres environ à l'est de Rambouillet et à 8 kilomètres environs au nord de Dourdan. La commune fait partie du parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse. Le village de Rochefort est situé sur la Butte de la Moque-Bouteille et est entouré par quatre rivières: la Rémarde au sud; la Rabette a l'ouest ; L'Aulne au nord et la Gloriette a l'est.

L'Hibernie, " butte de la forêt " ou " abri de population ", est le site d'un oppidum romain qui domine la vallée de la Robette, ancienne place forte gauloise avec son oppidum dont les restes d'enceinte encore visibles au niveau des fondations des ruines du château féodal, rappellent la période gallo-romaine. et sa grande décadence vers 406. Il est donc probable que Rochefort existait déjà à cette époque. A l'origine de la monarchie, les rois francs au VI^e siècle s'attribuèrent les propriétés conquises. C'est ainsi qu'ils possédèrent la forêt d'Yveline qui s'étendait entre autres sur le Parisis, l'Etampais, et le pays chartrain.

Plus tard à l'époque carolingienne, eu lieu le partage de la région en 768 par Pépin Le Bref. La forêt d'Yveline fut alors partagée entre plusieurs abbayes et l'hibernie devint l'apanage du domaine royale sous le nom de Rupes Fortis ou de Petraforti dans les textes latins postérieurs. Rochefort était à cette époque l'un des trois centres de population de la région.

Rochefort est resté dans le domaine royal au IX^e et fait partie des biens du comte Robert le fort qui le transmis à Hugues le grand puis à Thibaut-fils-étoupes le tricheur grand-père de Gui 1^{er} seigneur de Monthlery. Malgré les fortifications édifiées par Robert le fort, les Normands détruisirent Rochefort en grande partie vers 911.

A la fin du X^e siècle, la royauté était réduite à quelques domaines. Louis VI "le Gros" dut combattre pour dompter les seigneurs. Le comté de Rochefort était une des principales seigneuries des temps féodaux qui grâce à ses nombreux châteaux et vassaux le rendait maître des communications entre Paris et Chartres et Orléans.

Son fils Guy de Montlhéry dit "le Rouge" en se mariant avec Adelaïde (ou Adeline) avant 1063, héritière du domaine de ROCHEFORT devint en 1095 le 1^{er} Comte de Rochefort. Adelaïde possédait probablement Rochefort et St Arnoult terres données par le roi ultérieurement. Le comté est délimité au nord par la commune de Bonnelles, au sud par St.-Arnoult.

Guy "le Rouge" (en raison de ses cheveux), né après 1040, fils de Guy 1^{er} et de Hodierne de Montlhery (Gometz) fut le serviteur fidèle du roi Henry 1^{er} puis de Philippe 1^{er}, qui l'éleva à la dignité de sénéchal. Il en devint l'un des plus riches seigneurs d'Ile de France, plus puissant que le roi lui même. Il fut Seigneur de Gometz, de la Ferté Beaudoin et de Chateaufort par son père Guy 1^{er}. Il est établi qu'il fit construire le château de Bréthencourt.

Adelaïde fonde le prieuré de Bréthencourt et meurt en 1099. Guy "le Rouge" se remarie avec Elisabeth de Crécy de Montdidier et devient donc en plus Seigneur de Crecy et châtelain de Gournay.

Guy "le Rouge" participa à la première croisade de 1096 et s'enrôla dans la " Sainte Milice ".et rentra en France en 1104 chargé de gloire et de biens. Il retrouva ses titres de sénéchal et de dapifer.

LE COMTÉ DE LIMOURS

Il n'est pas complètement démontré mais probable qu'il construisit le château-fort dont certaines ruines restent encore visibles et qui domine la vallée de la Rémarde et celle de la Rabette.

Philippe 1^{er} pour asseoir sa puissance, fiança Louis "le Gros" son fils et successeur à Luciane, la plus jeune fille de Gui, laquelle n'était pas encore nubile. Après la rupture des fiançailles par Philippe, ce qui rompit l'alliance entre Guy et la famille royale, Guy "le rouge" provoqua la jalousie des petits seigneurs des alentours dont les frères Garlande, qui attaquèrent le château de Montlhéry démantelé par Philippe 1^{er} à l'exception de la tour toujours dressée.

Auparavant Guy voulu céder son poste de sénéchal à son fils Hugues de Crécy mais ce fut en fait Anseau de Garlande qui le récupéra après que les liens d'amitié entre Guy et le roi Louis VI se rompèrent. Il mourut probablement en 1108 ou 1109.

Son fils Guy II de Rochefort lui succéda mais il n'avait pas l'aura de son père. Il s'allia avec des ennemis de Louis "le Gros". Il s'éteignit en 1112 après avoir faillit écraser l'armée royale à Puiset, malheureusement sans postérité.

C'est donc sa sœur Agnès qui lui succéda et gagna tous les biens incluant le comté de Rochefort et la seigneurie de St.-Arnoult. Elle s'était mariée avec Anseau de Garlande, ennemi des Monthlery et sénéchal de Louis VI "le Gros", qui eurent une fille prénommée également Agnès (petite fille de Guy le Rouge) qui épousa Amaury III de Montfort. Là commença le long règne des Montfort.

Les Montfort sont des normands du Vexin dont leur berceau Montfort-l'Amaury sera la capitale de leur seigneurie. Ce qui devrait devenir un Comté, comprenait vers l'an mille 13 prévôtés sur les Yvelines.

On notera qu'une des filles de Amaury épousa Hughes de Crécy, fils de Guy "le Rouge".

Le fils de Amaury III, Amaury IV régna de 1137 à 1140 et mourut célibataire après seulement 3 ans de règne.

Son frère Simon III "le Chauve", lui succéda en 1140 et fut seigneur de Montfort, de Rochefort et de St.-Arnoult. Il possédait également le Comté d'Evreux et de Leicester en Angleterre. Il fut un adversaire redoutable de la royauté et livra ses forteresses à Henri II d'Angleterre. Il maria son fils Amaury comte d'Evreux à Mabel fille de Robert de Gloucester abandonnant ainsi le Roi de France. Louis VII lui pardonna en 1167. Il meurt en 1171 et son neveu Simon IV, le terrible capitaine de la croisade contre les Albigeois, lui succéda jusqu'en 1218.

Son fils Amaury, connétable de Saint-Louis, en 1238 il partit en terre sainte, prisonnier à Gaza, libéré au bout de 3 ans il mourut à Otrante lors de son retour en France. Son fils Jean 1^{er} meurt après 8 ans de règne en 1249 sans descendance mâle, à Chypre où il fut vénéré comme un bienheureux.

Montfort et Rochefort échurent donc à sa fille Béatrice, épouse de Robert de Dreux, qui mourut en 1312. Son fils et ses deux filles se partagèrent le domaine de Montfort et le comté cédé à Jeanne en 1317. Les trois enfants de Jeanne se partagèrent à nouveau le comté, Jean de Roucy et Marie héritant d'une partie du domaine où se situait Rochefort et St-Arnoult. Au XIV^e s., le château devint la propriété de Bureau de La Rivière, conseiller de Charles V, puis en 1596, elle échut à Hercule de Rohan, petit-fils de Catherine de Silly, qui fit reconstruire le château. La principauté de Rochefort resta la propriété des Rohan jusqu'à la révolution. La branche de Rochefort, seule subsistante, porte encore le titre de "prince de Rochefort". Le château encore reconstruit au XVIII^e s. fut alors démoli.

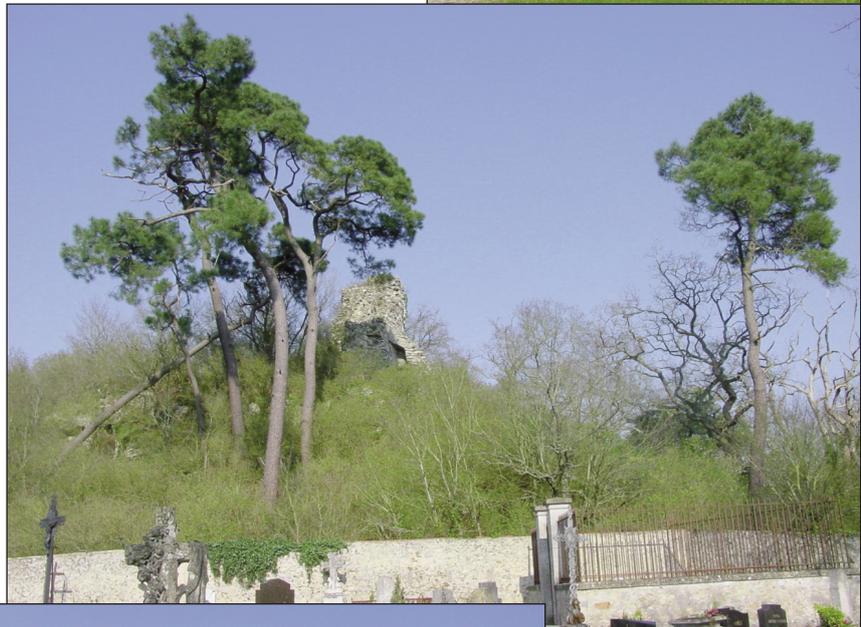
LE COMTÉ DE LIMOURS

Vers 1853, la mairie s'installe dans le bâtiment du bailliage (où elle se trouve encore actuellement) qui servit autrefois de tribunal et de prison. Il fut légué à la commune en 1831 par la famille de Rohan.

Ancienne entrée du château



Les ruines du château et le carré du cimetière ou les de Rohan se font encore enterrer.



L'église de Roche-
fort-en-Yvelinnes

LE COMTÉ DE LIMOURS



BORNE FIEF AUX ARMES DE LA COMTESSE DE BRIONNE

Recherches compilées et impression

Albert THIRY
2010-2022